MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 9 juin 2021, à 17 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Roxane Aubry*, *M. Simon Brandt* et *Mme Salma Selle*.

Assistent à la séance: *Mme Frédérique Perler*, maire, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs, et *Mme Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 26 mai 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je rappelle les prescriptions sanitaires concernant le Covid-19. Je vous rappelle qu'une distanciation de 1,5 m est assurée entre les membres du Conseil municipal, mais le port du masque est tout de même obligatoire en permanence dans cette salle.

Nous adressons nos sincères condoléances à M[me] Magnin, qui a perdu son frère.

4. Fixation des jours et des heures des séances (D-8).

Le président. Les séances du Conseil municipal auront lieu à l'Organisation météorologique mondiale et se tiendront le mardi et le mercredi à 17 h 30 et à 20 h 30. Dès que le Conseil municipal siégera à nouveau dans la salle du Grand Conseil, en février 2022, les séances plénières débuteront à 17 h et non plus à 17 h 30.

5. Questions orales.

Le président. Je vous rappelle que vous avez une minute pour poser votre question et que l'exposé de la réponse est limité à deux minutes. Nous avons une heure trente en tout. Je donne la parole à M. Christian Steiner.

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme la conseillère administrative en charge des marchés. On m'a rapporté que certains marchands titulaires, lors du marché du dimanche à Plainpalais, autorisaient des vendeurs occasionnels à utiliser leur emplacement. *(Brouhaha. L'audience n'entend pas les propos de M. Steiner.)*

Le président. Allez-y, Monsieur le conseiller municipal…

M. Christian Steiner. On m'a indiqué que les habits étaient vendus à des prix inhabituellement bas parce qu'ils n'auraient pas été dédouanés. Que peut faire l'Unité des marchés pour remédier à cette situation? *(Brouhaha.)* Est-ce que vous avez entendu la première partie de ma question?

Le président. Vous pouvez répéter votre question…

M. Christian Steiner. Alors je reprends… On m'a rapporté que certains marchands titulaires, lors du marché du dimanche à Plainpalais, autorisaient des vendeurs occasionnels à utiliser leur emplacement. On m'a indiqué que les habits étaient vendus à des prix inhabituellement bas parce qu'ils n'auraient pas été dédouanés. Que peut faire l'Unité des marchés pour remédier à cette situation?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme la conseillère administrative vous répondra ultérieurement. Je donne la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme la magistrate Perler. Dans une dépêche de l'Agence télégraphique suisse (ATS), publiée le 27 mai, nous apprenons que huit électriciens de la région genevoise sont accusés de s'être concertés lors d'appels d'offres. J'aimerais savoir de quelle manière le département de Mme Perler suit ce genre

de problème. Est-ce qu'il y a une liste noire pour ces entreprises qui contournent la loi? Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme la maire vous répondra ultérieurement. Je passe la parole à Mme Fabienne Aubry-Conne.

Mme Fabienne Aubry-Conne (PDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, mais je dois être maudite car il n'est jamais là quand je lui pose une question… J'espère que quelqu'un la lui transmettra. Comment expliquez-vous la panne informatique que nous avons subie le 31 mai dernier?

Durant une partie de la journée, il ne m'a en effet pas été possible de me connecter à l'espace dédié aux membres de ce plénum sur le site du Conseil municipal, et ce n'était pas la première fois. Pensant qu'il s'agissait d'un problème découlant de mon serveur, je n'ai pas insisté, mais quelle n'a pas été ma surprise en apprenant que je n'étais pas seule face à ce dilemme! Je suis plus précisément restée dans l'impossibilité de me connecter pour préparer la séance de commission où je siégeais le jour même. Le plus grave est que la connexion s'est rétablie peu après. Monsieur Kanaan –, j'espère que quelqu'un va lui poser la question pour moi – j'aimerais juste savoir ce qu'il se passe avec le service informatique de la Ville de Genève.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Kanaan vous répondra ultérieurement. Je passe la parole à M. Matthias Erhardt.

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge de la sécurité.

Cette année, la campagne de la Ville de Genève pour le 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, a été axée sur la sécurité dans l'espace public des personnes LGBTQI+ (lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes). A peine quelques jours plus tard, le 28 mai, un groupe de quatre personnes a été victime d'une agression homo- et transphobe dans le quartier des Pâquis, comme nous l'a appris le *Courrier*.

Depuis plusieurs mois, nous avons connaissance du sentiment croissant d'insécurité qu'éprouvent des personnes qui habitent et fréquentent les Pâquis. Qu'entendez-vous faire concrètement pour répondre à cette situation et honorer

rapidement la promesse qu'a donnée la Ville de Genève aux personnes LGBTQI+ et à toutes les autres personnes qu'elles pourront se sentir libres et en sécurité partout et en tout temps?

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement. Je passe la parole à M[me] Maryelle Budry.

M[me] Maryelle Budry (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M[me] Barbey-Chappuis, responsable des sports. A la lecture de l'annonce du programme estival des sports urbains, proposé par la Ville, les féministes ont sauté en l'air. Vous proposez, pour attirer les jeunes filles, des cours de pom-pom girl, symbole de l'hyperféminité, supportant et faisant valoir les équipes mâles de football et de hockey.

J'ai visualisé l'offre des trois clubs de cheerleading de Genève… J'ai pu constater que ce sport acrobatique était ouvert aux hommes et que quelques garçons le pratiquaient aussi. C'est très bien. Mais je vous pose tout de même la question, Madame la conseillère administrative: pensez-vous rendre ce sport plus mixte et le dépouiller de sa réputation sexiste?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M[me] Barbey-Chappuis vous répond.

M[me] Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, écoutez, j'ai eu la même réaction que vous en lisant le journal. Il y a manifestement eu une incompréhension avec le média concerné. L'objectif de ce cours, c'est justement d'attirer des garçons pour leur montrer en quoi consiste cette activité. Et puis, pour les filles, il y aura notamment des démonstrations de hockey par des filles du Genève-Servette Hockey Club – pas sur glace mais sur terre. C'est un sport plutôt exercé d'habitude par les garçons. Nous voulons justement l'ouvrir aux filles et leur montrer que c'est possible de le faire. C'est vraiment dans cet esprit que toute l'offre estivale a été réfléchie.

Nous sommes bien conscients que les sports urbains sont majoritairement pratiqués par les garçons et nous avons vraiment essayé de développer une offre pour les ouvrir aux filles. Je crois qu'il y a eu une incompréhension… C'était écrit dans le journal, on ne pouvait pas faire corriger. En l'occurrence, l'objectif pour ce cours, c'est d'attirer les garçons. Quant aux sports habituellement pratiqués par les garçons, il y aura beaucoup de démonstrations faites par des filles. Voilà,

j'espère que je vous ai rassurée sur l'état d'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce programme.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je donne la parole à Mme Louise Trottet.

Mme Louise Trottet (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif en charge des finances, M. Alfonso Gomez. Samedi dernier, les membres du G7 se sont accordés sur un taux d'environ 15% d'imposition sur le bénéfice des entreprises, une nouvelle historique en matière d'égalité et de lutte contre la concurrence fiscale internationale. Considérant cette nouvelle, je voulais demander à M. le conseiller administratif quelle différence ferait ce nouveau taux au niveau du Canton de Genève si, de manière hypothétique, il était mis en vigueur, et quel serait l'impact au niveau des finances de la Ville de Genève.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous nous sommes effectivement posé la question dès que nous avons entendu cette nouvelle. C'est difficile à estimer. Comme vous le savez, aujourd'hui, le taux d'imposition est à 13,99%. S'il devait passer à 15%, donc un point de plus, il semble que cela supposerait en tout cas plus d'une centaine de millions pour le Canton et environ 30 millions de francs pour les communes. Cela reviendrait à dire – mais il faut vraiment prendre ça sous toutes réserves parce qu'il y a des tas d'autres facteurs – que l'augmentation de recettes s'échelonnerait entre 12 millions et 15 millions de francs.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je passe la parole à Mme Paule Mangeat.

Mme Paule Mangeat (S). Merci, Monsieur le président. La situation des homosexuels au Cameroun est dramatique. Selon l'article 347 bis du Code pénal camerounais, est punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans ferme et d'une amende de 20 000 à 200 000 francs CFA toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe.

La situation au Cameroun pour la population LGBT s'est drastiquement péjorée ces derniers mois, avec de nombreuses arrestations et violences homophobes. Actuellement, la preuve de l'homosexualité d'un jeune Camerounais de 26 ans est détenue par la police de Yaoundé. Le mandat d'arrêt n'a pas encore été émis.

Il est très provisoirement en sécurité dans un lieu tenu secret au Cameroun et suivi par une avocate genevoise de l'association Avocats sans frontières Suisse.

Cette association, subventionnée par la Ville de Genève, nous alerte sur l'urgence de la situation et les risques réels que court ce jeune homme. La Ville de Genève n'accorde pas ses subventions à la légère. La subvention est en elle-même la preuve de l'utilité publique des actions menées. Je demande au Conseil administratif in corpore de tout mettre en œuvre et d'actionner tous les réseaux politiques et les leviers en sa possession pour qu'un visa humanitaire suisse soit immédiatement délivré à ce jeune homme afin de sauver sa vie. *(Brouhaha.)*

La persécution des homosexuels à travers le monde est inacceptable. Lorsque nos réseaux nous alertent sur ces situations, il est de notre devoir d'y répondre et de prendre la mesure de l'urgence. *(Brouhaha.)* Ma question est la suivante: que peut faire le Conseil administratif pour répondre à l'appel d'Avocats sans frontières Suisse?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Je me permets de répondre parce que nous avons été alertés assez récemment sur ce cas à travers un mail. Nous nous sommes enquis très rapidement auprès de différents services sur ce qu'il fallait faire pour délivrer un visa pour des motifs humanitaires. Eh bien, si cette personne est directement menacée dans son pays d'origine, au niveau de la dangerosité et de l'urgence de sa situation, c'est la représentation du pays d'accueil – dans ce cas la Suisse – qui est compétente. En l'occurrence, ce serait la délégation suisse de Yaoundé. Il faudrait donc que le requérant dépose une demande dans ce pays.

Nous avons de notre côté évidemment déjà alerté la Confédération de cette situation. C'est tout récent. Je ne peux pas vous en dire plus. Nous sommes évidemment préoccupés par rapport au mail que nous avons reçu, et c'est dans le cadre des actions qu'entreprend la Ville de Genève, comme ville solidaire en faveur de toutes les minorités, quelles qu'elles soient, que nous continuerons à suivre ce dossier au sein du Conseil administratif.

M^me^ Anne Carron (PDC). Ma question s'adresse à M^me^ Perler, maire, ou à M. Gomez, en charge des finances – je ne sais pas très bien à qui la poser… Elle concerne le sommet qui aura lieu la semaine prochaine entre les présidents Biden et Poutine. Ce sommet est l'occasion d'une fantastique publicité dans le monde pour la ville de Genève, et je m'en réjouis. Cela étant, vu les moyens déployés pour son organisation, le coût sera certainement très élevé. La Ville de Genève et le Canton étant vraisemblablement impliqués dans l'organisation de ce sommet, j'aimerais savoir quels en sont les coûts estimés pour la Ville.

M^me^ Frédérique Perler, maire. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous avez tout à fait raison, ce sommet est l'occasion pour la Ville de Genève de recevoir ces deux présidents, MM. Biden et Poutine. Naturellement que nos services se préparent pour cet accueil, dans l'hypothèse du lieu qui a été choisi. Effectivement, une quinzaine de services sont impliqués dans ce travail. Ça va du patrimoine bâti au génie civil, en passant par la conservation du patrimoine, la culture, la sécurité, les relations extérieures, la Voirie – Ville propre…

L'estimation des coûts est en train de se faire. Ce que l'on sait, c'est que la Confédération est entrée en matière sur des coûts qui sont spécifiquement liés à cette préparation pour autant qu'ils n'aient pas de valeur ajoutée. Je m'explique… Si par exemple nous devons refaire un chemin dans l'un des deux parcs pressentis mais que cette réfection est planifiée, la Confédération n'entrerait pas en matière car ce serait à ce moment-là une plus-value pour la Ville. En revanche, s'il n'y a pas de chemin et qu'il n'en est pas prévu, elle entrerait en matière.

A l'issue de ce sommet et pour autant qu'il se tienne dans l'un des deux parcs pressentis, l'évaluation des coûts sera naturellement portée à votre connaissance.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse à la magistrate en charge des sports, M^me^ Barbey-Chappuis, et concerne l'action malheureuse de la Ville de Genève en négociation à propos de la convention sur le déménagement de l'Académie du Servette FC aux Evaux.

Les associations de riverains et d'habitants souhaitaient amoindrir ou empêcher la circulation, limitée à 30 km/h par le chemin François-Chavaz, qui est trop exigu. Cette proposition est soutenue par le Conseil administratif de Lancy et surtout celui d'Onex, principale victime des répercussions de ce déménagement mal préparé par l'Etat, mais la Ville de Genève l'a refusée. De plus, le stationnement des minibus ne se fera pas au parking du Marais, ce qui laisse déjà présager les nuisances pour les habitants.

Ce positionnement de la Ville de Genève, qui compte trois voix au sein du conseil de fondation des Evaux, est non seulement incompréhensible mais va à l'encontre de notre vision de la mobilité ainsi que de notre bonne entente avec les communes et les Conseils administratifs concernés.

Ma question est donc simple: pourquoi avoir pris une telle décision alors que les différentes prises de position à ce sujet allaient plutôt dans le sens d'une solidarité intercommunale que dans celui d'une détérioration du plan de mobilité durement négocié? Comptez-vous d'une manière ou d'une autre rectifier le tir pour l'avenir?

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. D'abord, j'aimerais effectivement dire que ce dossier a fait l'objet de discussions au sein du Conseil administratif, qui a pu prendre connaissance de tous les documents qui ont été remis au conseil de fondation. La majorité du Conseil administratif a considéré d'abord qu'il y avait urgence à reloger l'Académie pour permettre la construction du cycle à Balexert. Elle a aussi considéré qu'il était important que les joueurs de l'Académie puissent s'entraîner dans des conditions qui soient adéquates. Je rappelle que ce ne sont pas les millionnaires du Barcelone ou du Real Madrid… Ce sont des joueurs qui ont entre 8 et 20 ans, qui sont en sport-arts-études et qui s'entraînent dur pour essayer un jour de passer professionnels, même si rien n'est encore garanti pour eux.

Le Conseil administratif m'a dès lors demandé de soutenir différents amendements, ce que j'ai fait, à savoir notamment de supprimer la référence à l'agrandissement du parking au cycle du Marais. Cet agrandissement a été supprimé et ne se fera pas à cet endroit. Il n'y aura pas d'agrandissement. On m'a également demandé qu'il soit mentionné que les bus ne puissent pas entrer dans le parc des Evaux, à proximité immédiate du bâtiment, mais qu'ils se garent en bordure du parc. C'est également un amendement qui a été fait par la commune d'Onex, et je l'ai soutenu, conformément à ce que m'a demandé le Conseil administratif de la Ville de Genève. On m'a par ailleurs demandé que les coûts de remise en état des terrains, une fois l'Académie partie, puisqu'il est prévu qu'elle reste là pour une période provisoire de dix ans dans l'attente d'un pôle football ailleurs sur le canton, soient à la charge du Canton.

C'est vrai que la Ville d'Onex est arrivée en dernière minute avec un amendement supplémentaire sur cette question des minibus. J'aimerais quand même rappeler que le plan de mobilité qui a été adopté par le conseil de fondation est extrêmement ambitieux. Il prévoit notamment une nouvelle ligne de bus de Confignon jusqu'aux Evaux. Il prévoit que le parking des Evaux soit désormais payant et qu'il y ait une barrière à l'entrée. Il prévoit des dépose-minute et des places vélos à peu près partout sur le site. Ce sont autant d'éléments que la Ville d'Onex n'aurait bien entendu pas obtenus si l'Académie n'était pas venue.

Cet amendement de dernière minute de la Ville d'Onex sur la question des minibus a cristallisé la fin des discussions. J'ai eu des discussions avec les dirigeants du Servette… Aujourd'hui, ces minibus sont utilisés pour transporter les équipes pour les entraînements de Balexert aux Evaux, au bois des Frères et au Grand-Saconnex. Avec la venue de l'Académie aux Evaux, eh bien, toutes les équipes seront aux Evaux et les minibus ne serviront que quelques fois par semaine.

Le président. Deux minutes, Madame la conseillère administrative…

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Dès lors, il semblait tout à fait raisonnable pour le Servette d'avoir cinq places sur le site des Evaux. Il faut rappeler qu'au départ ils en demandaient plus de trente-cinq. Ils en ont aujourd'hui cinq. Je pense que c'était un bon compromis. Le plan de mobilité est extrêmement ambitieux et, aujourd'hui, ce projet tient compte à la fois des demandes des riverains et de l'intégration de la préservation de l'environnement. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je rappelle que le temps de parole est d'une minute pour la question et de deux minutes pour la réponse.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle concerne le Musée des Suisses dans le monde et le Musée militaire genevois, qui se trouvent tous les deux au domaine de Penthes. La Fondation du Musée des Suisses dans le monde est en faillite, et je sais que le Musée militaire genevois cherche un autre emplacement pour sa collection. Est-ce que la Ville de Genève a été approchée par le Musée des Suisses dans le monde pour sa magnifique collection ainsi que par le Musée militaire genevois? Que va faire la Ville de Genève en cas d'entrée en matière?

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Je profite pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le président. Je n'étais malheureusement pas là hier parce que j'ai eu ma deuxième injection de vaccin, mais je vous adresse très sincèrement toutes mes félicitations pour votre élection ainsi qu'à l'ensemble des membres du bureau. On prend les mêmes et on recommence puisqu'on ne change pas une équipe qui gagne… Et encore merci à Albane Schlechten pour sa brillante année.

Concernant la question que pose M. Lyon, elle est tout à fait justifiée. Nous avons été approchés à plusieurs reprises ces dernières années par le Musée des Suisses dans le monde, qui couvre aussi le Musée militaire genevois. C'est vrai que nous avons nous-mêmes déjà cinq institutions muséales majeures qui nous coûtent très cher dans le budget… Ils se sont adressés prioritairement au Canton. Vous savez que le Canton soutient aujourd'hui le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fondation Bodmer, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), conjointement avec nous, et il est question qu'il soutienne aussi le Musée de la Réforme. En plus, le Musée des Suisses dans le monde est hors de la Ville de Genève… Nous étions partenaires pour des projets mais pas pour les subventionner de manière durable. Depuis la faillite, nous n'avons

pas été contactés. C'est vrai que ce sont des collections majeures. Après, il faut voir évidemment l'engagement financier que ça représenterait. Je vous remercie.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Je passe la parole à M^me^ Olivia Bessat-Gardet.

M^me^ Olivia Bessat-Gardet (S). Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse à la magistrate Barbey-Chappuis. Lors d'une visite récente avec la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication dans les locaux de la police municipale des Acacias, nous avons eu la grande joie d'avoir une démonstration de la «bike police». J'aimerais vous demander quand elle sera opérationnelle et combien de policiers et policières pourront être formés.

J'en profite aussi pour vous poser une autre question par rapport aux avancées avec le département de M. Poggia sur les questions de police de proximité – sur la répartition entre la police cantonale et la police municipale – en lien avec les conclusions du rapport…

Le président. Une seule question, Madame…

M^me^ Olivia Bessat-Gardet. … de la Cour des comptes de juin 2019.

Le président. C'est une seule question, Madame la conseillère municipale.

M^me^ Olivia Bessat-Gardet. Quoi?

Le président. C'est une seule question.

M^me^ Olivia Bessat-Gardet. Ah, pardon… Merci. *(Rires.)*

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, répondre en deux minutes à la question de l'avenir des polices de proximité, c'est une performance quand même très difficile que vous

me demandez de faire… Des discussions sont engagées avec le Canton ainsi qu'avec l'Association des communes genevoises. Il a été convenu que les magistrats chargés de la sécurité des différentes communes se réunissent et discutent de cette question avec le Canton, mais vous vous imaginez bien que, avec le Covid-19, le Canton n'a pas vraiment eu le temps, et maintenant il y a le sommet Biden-Poutine; le Canton et la Ville de Genève n'ont pas nécessairement les forces pour avancer aussi vite qu'on le souhaiterait sur cette question des polices de proximité, mais elle est à l'agenda, notamment de la répartition des tâches entre le Canton et les communes.

La position de la Ville de Genève, c'est finalement de définir qui la paie et comment. Nous considérons qu'il est important qu'il y ait une police de proximité en mains des communes puisque les réalités sont différentes d'une commune à une autre et que, dès lors, c'est important que les agents de la police municipale soient au plus proche du terrain.

Sur la question de la «bike police», ce sera tout prochainement. Je vous donnerai le calendrier demain, si vous le souhaitez.

M. Arnaud Moreillon (S). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge notamment du Service des espaces verts (SEVE). Le 28 mai, sur Léman Bleu, on apprend que la Ville de Genève a acheté des plants de hêtres et de tilleuls pour les planter au parc La Grange, ce qui est une bonne chose. Par contre on apprend qu'elle les a achetés en Azerbaïdjan parce qu'il fallait aller dans le Caucase pour trouver des plants qui soient plus résistants. Alors, si on regarde sur l'échelle des pays qui répondent aux critères de Reporters sans frontières sur la liberté de la presse, l'Azerbaïdjan est classé 167e, la Géorgie 60e et l'Arménie 63e. Dans quelle mesure le Conseil administratif a-t-il pris en compte les droits humains dans ce choix d'achat? *(Applaudissements.)*

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. Vous avez tout à fait raison, c'est important de tenir compte de ces critères. Il faut faire la distinction entre le lieu de provenance géographique et climatique de ces plantes et le lieu de production. Ce sont des plantes qui proviennent de la zone géographique du Caucase. Je pense qu'il y a eu un malentendu dans la communication, je m'en excuse, car les plantes que nous avons achetées ne sont pas produites dans des pépinières du Caucase mais dans celles du centre de l'Europe et en Suisse. Elles proviennent de Suisse, de France et d'Allemagne, des pays qui respectent les droits démocratiques et la démocratie. Vous avez raison de le souligner, nous devons faire attention, dans ce genre de démarches, à ce que les pays les respectent ad minima.

Il s'agit en l'occurrence de pépinières qui nous fournissent déjà ces plantes habituellement. J'ai regardé s'il y avait des échanges avec les pays du Caucase de façon générale, pour ne pas en citer un particulièrement; eh bien, on me répond qu'à ce jour il n'y en a aucun. Encore une fois, ce sont dans des pépinières d'Europe – en France, en Allemagne et en Suisse – que nous nous approvisionnons. Merci pour votre question.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à qui voudra y répondre mais sans doute à notre maire puisqu'elle incarne à elle seule la municipalité genevoise. La votation de dimanche prochain sur la Cité de la musique a été le prétexte à entendre, à réentendre, à surentendre jusqu'à la lassitude une vieille plainte, une vieille frustration: «Il n'y a que la Ville qui vote. Or, la Cité de la musique est un projet d'importance cantonale, il faudrait que tout le canton vote.»

On a eu beau rappeler que ce vote se faisait sur un préavis municipal, donné par un Conseil municipal, sur un plan localisé de quartier (PLQ), qu'on n'avait pas fait voter tout le canton sur le Théâtre de Carouge ou le Forum de Meyrin, rien n'y a fait, du tréfonds des villas de Vandœuvres et des caves de Satigny a continué à monter ce cri de douleur: il n'y a que la Ville qui vote, ce n'est pas juste. On devrait voter aussi…

Comment le Conseil administratif entend-il rappeler après que la votation aura eu lieu et quel que soit son résultat que, bien que les communes soient sans doute de taille, d'importance, de population et de poids différents, elles ont les mêmes droits. La Ville de Genève a les mêmes droits de se prononcer sur ses propres préavis que n'importe quelle autre commune sans obligatoirement faire voter tout le canton.

Deuxièmement, comment entendez-vous rappeler que faire voter tout le canton sur des préavis municipaux de la Ville de Genève impliquerait de faire voter aussi la Ville de Genève sur les préavis municipaux d'autres communes, ce qui, vu le poids démographique de la Ville de Genève, reviendrait à la faire décider elle-même de ce qui concerne les autres communes? Je ne suis pas sûr que cela susciterait…

Le président. Une minute, Monsieur le conseiller municipal…

M. Pascal Holenweg. … l'enthousiasme à Russin et à Cologny. Troisièmement, passer d'un vote municipal à un vote cantonal reviendrait à priver 30 000 personnes du seul droit politique dont elles disposent…

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal…

M. Pascal Holenweg. … c'est-à-dire le droit de vote dont les étrangers bénéficient seulement au plan municipal. Comment entendez-vous rappeler ces trois évidences?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme la maire vous répondra ultérieurement.

M. Philippe de Rougemont (Ve). Ma question s'adresse peut-être à Mme Perler ou à Mme Barbey-Chappuis. Ça concerne les bâtiments hébergeant des activités sportives qui appartiennent à la Ville de Genève. On a vu avec le dernier plan climat cantonal à quel point les émissions provenant du chauffage des bâtiments étaient importantes. Et même lorsque le chauffage est assuré par des pompes à chaleur électriques, il convient d'économiser l'électricité pour pouvoir sortir du nucléaire le plus rapidement possible.

Ma question concerne l'exemple du Mont-sur-Lausanne qui utilise des contrats de performance énergétique. C'est un moyen très intéressant pour une commune de financer des rénovations coûteuses de bâtiments pour que ceux-ci consomment moins d'énergie. Swiss energy services companies (Swissesco), qui est l'association faîtière qui s'occupe de ces contrats, a validé, avec toutes les autorités compétentes, le fait que c'était faisable pour les communes, genevoises en particulier. Est-ce que la Ville de Genève a étudié l'intérêt ou l'utilité des contrats de performance énergétique pour les bâtiments qui lui appartiennent, en particulier les bâtiments sportifs qui consomment beaucoup? Dans le cas où cette opportunité a été étudiée et écartée, quelles en étaient les raisons?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme la maire vous répondra ultérieurement.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse à Mme Frédérique Perler. On a récemment appris dans la presse que l'initiative de piétonnisation *(ndlr: l'initiative populaire municipale IN-7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé»)* avait été validée par le Conseil d'Etat. Du coup, je me pose la question du nombre de places de stationnement qui vont être supprimées par l'initiative.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez également la réponse ultérieurement. Je passe la parole à M. Denis Ruysschaert.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Bonjour… Ma question s'adresse à M[me] Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Ce 21 juin, vous inaugurerez la jolie place du Petit-Saconnex qui rend une âme à ce quartier qui, jusque dans les années 1930, était une commune séparée. La place en constitue le cœur et, sur cette place, il y a la maison du cordonnier qui appartient à la Ville et qui tombe en ruine. Elle est située à l'entrée de la place, juste en face du temple et de l'église protestante. Elle constitue une espèce de verrue anachronique sur ce bel ensemble architectural. En clair, quand vos services pourraient-ils rénover cette maison?

M[me] Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est vrai qu'avec la rénovation de la place du Petit-Saconnex, une maison qui ne tombe pas en ruine mais qui mériterait une rénovation se voit beaucoup plus du fait de cette rénovation-ci.

Cela étant, le Conseil administratif précédent n'avait pas mis une priorité sur cette rénovation. Il s'agit de penser à la réinscrire au plan financier d'investissement – ce que j'ai demandé ce printemps aux services – afin d'effectuer une rénovation simple et à l'identique. Dans le planning des travaux et des investissements à faire, un crédit d'étude pourrait être déposé d'ici à la fin de l'année pour s'en occuper.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. C'est en lien avec les problématiques informatiques. D'accord, nous recevons ce classeur digitalisé, qui est assez compliqué à manier, mais enfin, il faut s'habituer… Toujours est-il que ce n'est pas la première fois que l'ordre du jour du Conseil municipal n'est pas en ligne. Je trouve quand même assez curieux qu'on n'arrive pas à résoudre ces problèmes, puisque ce n'est pas la première fois que nous le signalons.

On veut absolument aller vers ce soi-disant parlement sans papier – là est l'intérêt de la question… On est maintenant au mois de juin; on nous annonce que pour septembre – on a juste un an et demi de retard – ce sera totalement sans papier… Moi, je suis inquiet de savoir comment les conseillères et conseillers municipaux vont manier tous ces instruments, pour autant qu'ils fonctionnent et

pour autant que les choses soient en ligne. Comme ce n'est pas en ligne et qu'il y a un certain nombre de problématiques, est-ce que, tant que ce n'est pas résolu, nous pourrions continuer de recevoir tous les documents au format papier? Je suis désolé, c'est complexe, ça ne marche pas ou ça marche mal et en plus l'instrument le plus simple n'est pas en ligne.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Monsieur le conseiller municipal, il y a plusieurs choses dans votre question. Premièrement, la manière dont le classeur est diffusé et digitalisé vous appartient à vous, Conseil municipal et Service du Conseil municipal (SCM). Vous recevez certaines choses sur votre messagerie, d'autres sont sur le site. Donc si vous avez des questions d'organisation – ça doit être évoqué d'ailleurs – vous vous adressez au bureau, car ça n'a rien à voir avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Après, quand le SCM adresse des demandes d'amélioration à la DSIC, quelles qu'elles soient, par exemple pour de la visioconférence pour les séances de commission, pour la séance plénière ou pour vos équipements personnels, on essaie d'y donner suite le plus vite possible et, s'il y a des soucis à ce niveau-là, vous le faites savoir.

La troisième chose, c'est le projet global qui s'appelle Synapps. C'est à la fois un projet pour le Conseil municipal et pour le Conseil administratif. J'en ai hérité quand je suis arrivé à la tête du département en charge de l'informatique. C'est effectivement un projet qui se révèle plus complexe que prévu parce que nos fonctionnements institutionnels sont apparemment plus complexes que la moyenne romande. On a un comité de pilotage dans lequel votre bureau est d'ailleurs très bien représenté. Il y avait jusqu'à maintenant M^me^ Schlechten, M. Madani et M^me^ Fabienne Beaud, qui sont très présents et qui relaient vos préoccupations. Vous pouvez donc avoir des renseignements de leur part sur la situation par rapport au projet.

Je ne vais pas entrer dans les détails ici… Ce projet a pris un peu de retard, c'est un fait, d'autant que – là je vous rejoins, Monsieur Sormanni – aujourd'hui on ne met pas en œuvre un projet informatique sans se donner les moyens que les personnes qui doivent l'utiliser puissent l'utiliser de manière accessible et compréhensible. Donc c'est clair qu'il y aura des sessions de formation le jour où Synapps sera prêt. Nous avons en tout cas tenu compte de toutes les suggestions qui venaient du Conseil municipal et du SCM.

M^me^ Fabienne Beaud (PDC). Ma question s'adresse vraisemblablement à M. Gomez. Elle concerne la votation sur le projet Clé-de-Rive qui a été refusé en ville de Genève à la suite du référendum proposé. A mon souvenir, une

convention avait été signée entre la Ville de Genève et les porteurs du projet. J'aimerais savoir ce qu'il advient de cette convention à ce jour.

M^me^ Frédérique Perler, maire. Merci, Madame la conseillère municipale, pour cette question qui est tout à fait pertinente. Les services de mon département ont informé avant la votation tous les mandataires qu'en cas de refus de ce projet la convention tomberait. Par la suite, nous avons communiqué formellement cette information par écrit afin de rendre caduque cette convention qui n'avait plus lieu d'être. Quand bien même elle tombait naturellement du fait de la votation, nous avons en effet estimé qu'il était beaucoup plus courtois de faire une information et de clore ce dossier de cette manière-là.

M. Vincent Schaller (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif Alfonso Gomez. On m'a signalé un article ou plutôt une annonce dans le journal *20 minutes* qui concerne La ville est à vous, une manifestation qui s'est déroulée dimanche passé dans le quartier de la Servette. L'article, qui date du vendredi précédent, annonce que les riverains pourront assister pour le week-end à une série de mini-concerts ambulants organisés avec la Cité de la musique.

Comme nous le savons, la Cité de la musique est un des objets soumis à votation populaire dimanche prochain. La loi cantonale en matière d'exercice des droits politiques *(ndlr: le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques)* dit en substance, à son chapitre «Information aux électeurs par les autorités communales» que, pour les votations communales, la brochure de vote comporte le point de vue des autorités et celui des référendaires. Et puis il y a un article 8D relatif à l'interdiction de propagande qui stipule ceci: «Toute propagande (…)[supplémentaire] est interdite, de même que le financement occulte (…) de la campagne.»

Est-ce que le conseiller administratif a donné son autorisation pour l'organisation de ces mini-concerts ambulants par les saltimbanques de la Cité de la musique?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^me^ la conseillère administrative Kitsos vous répondra ultérieurement.

M^me^ Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à tout le Conseil administratif. Les lanceurs d'alerte défendent nos libertés. Ils sont souvent punis, emprisonnés ou forcés à démissionner de leur poste de travail tellement la pression est forte. Nous sommes sûrs qu'au sein de l'administration de la Ville de Genève les

lanceurs d'alerte sont entendus, respectés, pas mis sous pression et qu'ils peuvent continuer à exercer leur travail.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement. *(Remarques.)* Vous pouvez répéter la question, Madame la conseillère municipale?

M^me^ Ana Maria Barciela Villar. Est-ce que dans l'administration de la Ville de Genève les lanceurs d'alerte sont respectés et libres de faire leur travail sans pression?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse ultérieurement. Je passe la parole à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci, Monsieur le président. Le conseiller municipal Pascal Holenweg a effleuré le sujet de la Cité de la musique, et je vais préciser ma question. Je voulais connaître la position du magistrat Vert Alfonso Gomez à la suite des déclarations du magistrat Vert Antonio Hodgers concernant la votation. Est-ce que vous avez un commentaire à faire à la suite de ces déclarations? Merci, Monsieur le magistrat. Merci, Monsieur le président.

Le président. Et merci, Monsieur le conseiller municipal. M.Gomez vous répond.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je n'ai pas de commentaire. Je vous remercie. *(Rires.)*

Le président. Merci, Messieurs les conseillers administratif et municipal. Je passe la parole à M. Théo Keel.

M. Théo Keel (S). Ma question s'adresse à Alfonso Gomez, magistrat en charge de l'Agenda 21. L'association AVENDI, dont le comité est composé de députés du Canton, cherche à valoriser les entreprises non discriminantes,

inclusives, à travers l'élaboration et la mise en place d'un label. Dans ce but, des *focus groups (ndlr: des groupes de discussion)* sur des thématiques comme l'égalité femmes-hommes, les discriminations et les inclusions seront mis en place cet été. Est-ce que la Ville de Genève compte participer à ces *focus groups* et collaborer à l'élaboration de ce label?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La réponse vous sera aussi remise ultérieurement. Je passe la parole à M[me] Isabelle Harsch.

M[me] Isabelle Harsch (PDC). Ma question s'adresse à M[me] Kitsos et concerne les promotions des écoles de la Ville de Genève. Compte tenu de l'annulation du cortège annuel aux Bastions et de l'annonce que les promotions seront décentralisées, j'aurais voulu savoir quel sera l'impact de cette nouvelle organisation sur les finances et le budget de la Ville de Genève et la façon dont les fonds seront alloués à chacune des écoles organisant ces promotions.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement. Je passe la parole pour la dernière question à M[me] Jacqueline Roiz.

M[me] Jacqueline Roiz (Ve). Merci, Monsieur le président. Quand on se promène dans la rue, on sait bien qu'on éprouve un sentiment d'insécurité lorsque les murs ont plein de tags – à ne pas mélanger avec des graffitis artistiques. Ces grosses taches sont parfois sur de beaux graffitis, sinon sur des murs lisses. Qui est censé nettoyer ces tags? Je pense à la rue de l'Industrie aux Grottes et à la rue de Lyon. Je pense aussi aux pots dans lesquels se trouvent les plantes. Est-ce le commerce qui subit ce vandalisme qui doit les enlever ou est-ce à la Ville de Genève de le faire?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse ultérieurement.

Mesdames et Messieurs, nous passons au point 24 bis de notre ordre du jour.

6. Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2021 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1114 m², sise chemin du Pré-Cartelier 11, par Mme Mary-Lou Berthe Erne à la société VF Valorisations Foncières SA représentée par M. Nicolas Rohner, pour le prix de 2 000 000 de francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1464)[1].

Le président. La discussion est basée sur l'objet tel qu'il a été proposé lors du premier débat. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

Troisième débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que c'est intéressant pour cette proposition de faire encore un petit tour, trois pas dans la neige, comme on dit…

Moi, je le redis, on a une proposition d'achat dans un endroit où il n'y a aucun PLQ, dont l'ébauche a d'ailleurs été refusée par les habitants, où, sur les 35 parcelles, donc les 35 villas, il n'y en a qu'une qui se soit libérée et qui a été vendue à un promoteur. C'est sur celle-là que la Ville de Genève préempte, pas parce qu'elle souhaite une promotion immobilière mais tout simplement parce que cette famille se sépare. C'est dans la proposition du Conseil administratif, donc je ne rappelle rien d'indiscret.

Elle veut réaliser sa vente pour cette raison-là. Sauf que cette maison est squattée pour l'instant par l'ex-conjoint – le futur ex-conjoint – qui aura jusqu'au printemps 2023 pour trouver une solution et que, pour concrétiser cette vente, que cela se fasse par le biais du secteur privé ou par la Ville de Genève, il faudra attendre cette échéance pour que cette villa soit vidée de cet occupant. Il faut donc déjà attendre deux ans avant qu'éventuellement ça ne se concrétise.

En plus, il n'y a aucun PLQ. Il n'y a rien qui bouge en tout cas dans ce secteur, de sorte qu'il sera impossible d'y mettre en œuvre la loi Giromini qui exige qu'il y ait 60% de logements d'utilité publique (LUP) pour pouvoir lever les servitudes. Sur 35 parcelles d'environ 1100 m², avec toutes les servitudes croisées que ça occasionne, ça va être extrêmement compliqué. Et si on n'atteint pas le

[1] Proposition, 117.

pourcentage fixé par cette loi Giromini, on ne pourra pas lever ces servitudes. Par conséquent, il faudra les racheter. Ce sera extrêmement compliqué.

Je crois qu'aujourd'hui ça n'a pas de sens d'être les Winkelried dans ce quartier, parce que rien ne va se passer pendant vingt ans, Mesdames et Messieurs. Si on était dans un quartier où plusieurs parcelles avaient déjà été vendues – qu'elles l'aient été à des privés ou à d'autres n'a pas d'importance… – et que la Ville de Genève dise que c'est une parcelle stratégique qui lui permettrait de fédérer et de réaliser un PLQ… Cela est arrivé à plusieurs endroits, nous en avons déjà parlé hier, notamment aux alentours du chemin Jean-Louis-Prévost où on a pu réaliser des logements, ce qui est une bonne chose. Je suis pour.

Mais ici, à cet endroit-là, il n'y a juste rien. Il n'y a même pas l'ébauche de quoi que ce soit. Et comme l'a d'ailleurs dit hier M. Alain de Kalbermatten, c'est un investissement qui pour l'instant ne sert à rien. Il ne sert à rien! Investissons cet argent dans autre chose. Il y a assez de choses à faire, notamment dans la rénovation du parc immobilier de la Ville de Genève qui a pris un important retard. Bon, ce ne sont pas les seuls… Mais ce n'est pas une excuse de dire que ce ne sont pas les seuls.

Toujours est-il qu'il est inopportun de préempter cette parcelle qui n'amènera rien. Ça débouchera tout simplement sur le fait qu'on va louer cette villa en loyer libre à une famille, quelle qu'elle soit, mais, soyez-en sûrs, ça ne sera pas du logement social! Je ne vois donc pas l'intérêt, en tout cas pas à court terme puisque la possession ne pourra de toute manière se concrétiser qu'à la fin 2023 et pour autant que la villa soit évacuée. Et encore, peut-être même pas ensuite puisqu'il n'y a pas de projet et que rien ne pointe à l'horizon. Voyez-vous, c'est déraisonnable. Il ne faut pas préempter pour préempter. Il faut préempter pour réaliser quelque chose. Ici, ce ne sera pas le cas. Je vous invite donc à refuser cette préemption.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). J'aimerais ajouter un point concernant ce dossier. Je suis sûr que vous avez tous lu la proposition du Conseil administratif; on voit clairement que cette habitation n'est plus aux normes. Beaucoup de choses sont obsolètes dans cette maison. On parle d'un investissement de 2 millions de francs, mais il faut quand même être conscient du fait que, si on désire louer cette habitation, que ce soit pour une association ou pour un privé, si ça tombe dans l'escarcelle de la Gérance immobilière municipale (GIM), il va falloir qu'on engage encore de l'argent pour la mettre aux normes. Donc en fait, on ne parle pas uniquement des 2 millions de francs qui nous sont proposés aujourd'hui. On parle peut-être de 2 200 000 francs ou de 2 300 000 francs, selon le coût de la rénovation, pour faire en sorte que cette maison soit éligible à une location à un

organisme associatif ou à un privé. Il faut quand même en être conscient. Je sais que des centaines de milliers ou de millions de francs coulent peut-être sur vous comme sur le duvet d'un canard, mais c'est de l'argent!

Et il y a autre chose à relever… Si le propriétaire fait recours, ce qui arrivera peut-être – je ne suis pas dans la tête du propriétaire actuel – les frais de justice seront imputés en plus du crédit. Donc, ce qu'on vous vend à 2 millions de francs peut certainement, avec les frais de justice plus les coûts de rénovation, passer allègrement à 2,5 millions de francs, ou plus. Est-ce que ça vaut réellement la peine de dépenser cet argent, alors que la Ville de Genève a énormément de priorités ailleurs pour le service direct à nos concitoyens?

Je sais bien que ça ne sert à rien… Au Conseil municipal, tout est joué… Chacun a ses positions bien arrêtées et on passera à un autre sujet par la suite… Mais j'aimerais juste vous rendre attentifs au fait que la somme que nous engageons aujourd'hui n'est pas la somme définitive. C'est quand même important que vous en soyez conscients tout simplement pour avoir conscience de ce que vous faites avec l'argent des contribuables et de la Ville de Genève.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M[me] Alia Meyer.

M[me] Alia Meyer (PLR). Merci, monsieur le président. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit hier ni les arguments qu'ont présentés le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois. Je rajouterai seulement ceci. Hier, on a entendu dire qu'il s'agissait de parcelles privées et que du coup les habitants, les propriétaires de ce quartier, pouvaient détruire les arbres comme ils le voulaient. Sauf que l'on parle d'un quartier que les habitants ne souhaitent pas développer. Ils souhaitent préserver le quartier, préserver la faune, préserver la flore et leur qualité de vie. Là, ce projet parle de détruire le quartier… D'abord en acquérant cette première parcelle et ensuite en construisant sur le reste. Nous ne comprenons donc pas du tout l'argumentaire qui a été présenté hier par les Verts.

Il y a une autre incohérence que les habitants ne comprennent pas… Le projet de Cité de la musique est à moins de 500 m de ce quartier, site que les Verts ne souhaitent pas détruire pour des raisons environnementales. Alors pourquoi le faire 500 m à côté? Quelle est la différence? Il y a vraiment une incompréhension énorme. Et avec cette proposition, en plus, vous reprenez un projet hyper-vieux qui date d'avant même ma naissance, il y a plus d'un quart de siècle! *(Rires.)*

Reprenez un peu de perspective et regardez ce qu'est devenue aujourd'hui cette zone du Petit-Saconnex! Aujourd'hui, elle est surdéveloppée, hyper-densifiée. La zone est surchargée. Il y a peu de places en crèche, peu de places dans les classes d'école et tout ce qui va avec. S'il vous plaît, mais repensez ça! Ça ne va pas.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Pierre de Boccard.

M. Pierre de Boccard (PLR). Merci, Monsieur le président. Je suis presque un ancien du Conseil municipal… Nous avions étudié le projet du Pré-Cartelier. C'est un bétonnage en règle: destruction des arbres, destruction de tout ce que vous avez autour, alors que c'est un poumon de verdure. Tout le monde parle comme si la Ville de Genève n'allait rien faire… Non, il y a un projet, un projet de logements sociaux, mais c'est un bétonnage, une destruction des arbres, une destruction de tout l'habitat qu'il y a à cet endroit.

Nous avons entendu il n'y a pas si longtemps M. Alfonso Gomez nous dire qu'on pouvait toujours revenir sur les mauvais projets faits à l'époque. A cet endroit, c'est un mauvais projet. Alors je demanderai seulement aux Verts, qui nous parlent toujours de la destruction d'un arbre ou d'un biotope, de regarder le projet que la Ville de Genève veut faire à cet endroit. C'est de la construction, du bétonnage, une destruction des villas et de ce poumon de verdure à l'intérieur d'un quartier. Nous avons plein d'autres zones ailleurs où nous construisons. Nous avons des réserves. Arrêtons de le faire à cet endroit. Revenons à une zone villas.

Je ne sais pas si le Conseil administratif peut aller discuter avec le Conseil d'Etat pour passer cette zone de développement 3 en zone villas, laisser ces espaces préservés et garder toutes ces maisons à cet endroit; j'estime en tout cas qu'il faut le faire. Pour moi, c'est un poumon de verdure à côté d'un parc à l'intérieur d'un quartier qui s'est vraiment densifié. La Ville de Genève ne doit pas le toucher, mais au contraire le préserver.

M^me^ Maryelle Budry (EàG). Je signale juste que sur cette parcelle s'élève un superbe cèdre, plusieurs fois centenaire, j'imagine. Je le recommande à la bienveillance du Conseil administratif et du SEVE qui, j'en suis sûre, en prendront soin.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Bonjour… Je remercie la droite de prendre un peu de hauteur… C'est en effet vraiment la question essentielle, car il faut quand même comprendre l'histoire. Cet endroit appartient historiquement à la commune du Petit-Saconnex qui existait jusque dans les années 1930. C'était un champ agricole jusqu'à il y a une cinquantaine d'années. On y a en effet construit des maisons, donc faire revenir la Ville comme partie prenante, c'est simplement reprendre la main, s'inscrire dans l'histoire, s'inscrire dans le monde.

Notre ville est extrêmement dynamique. La maîtrise du sol est essentielle pour développer une stratégie, maîtriser la mobilité urbaine, assurer une densification harmonieuse de la nature et de la société. Je vous parle de ça parce que ce qui s'est passé il y a cinquante ans est une surprise. Regardez l'évolution de Genève… On ne peut pas exactement savoir ce qui va se passer dans cinquante ans. Par contre, ce qu'on sait, c'est qu'il faut développer une stratégie ensemble.

Il y a un autre sujet qui en chagrine certains, c'est le droit de la propriété privée. Je pense qu'il faut quand même qu'on en parle… Le droit de la propriété privée est apparu au XVIII^{e} siècle avant Jésus-Christ à Babylone, dans l'actuel Irak. C'est l'idée même d'un droit absolu sur une parcelle donnée sur laquelle un privé dispose de la nature comme bon lui semble et qui lui permet d'empêcher les autres êtres humains d'y avoir accès.

Ce type de droit est en fait minoritaire dans le monde entier. Dans la plupart des pays, les Etats ou la noblesse possèdent les terres et les habitants ont différents droits d'usage, tels que le logement, la cueillette, la chasse, la collecte ou le passage. Même en Grande-Bretagne, qui est le chantre du libéralisme en Europe, beaucoup de terres appartiennent encore à l'Etat ou à la noblesse, et les habitants n'ont un droit d'usage que pour s'y loger. Donc, voilà… Il faut quand même savoir qu'il n'y a aucun rapport entre être libéral et assurer un droit privé absolu. Par contre, il est clair que si on veut avoir un droit pour préserver l'environnement – c'est pour madame du Parti libéral-radical qui se demandait pourquoi on ne pourrait pas préserver les arbres – eh bien, le droit privé pose dans ce cadre un problème. Sur une parcelle privée, la personne abat un arbre, s'excuse; elle ne devrait pas le faire, mais comme l'arbre ne peut pas se défendre et qu'il est très difficile de condamner quelqu'un puisque le droit privé suisse ne permet pas de défendre les arbres sur les parcelles privées, alors, dans ce cas-là, nous essayons, nous, de sauver les arbres. Merci beaucoup pour votre compréhension par rapport au droit privé et à l'importance de cette préemption.

M^{me} Alia Meyer (PLR). Je vais répéter encore une dernière fois ce que j'ai déjà dit… Depuis quand l'Etat va dépenser 2 millions de francs, voire plus, pour préserver des arbres sur une parcelle privée? Mais où est la logique? En plus, cette

proposition, c'est pour détruire et reconstruire! Mais réveillez-vous, ce n'est pas possible! *(Applaudissements.)*

M^me^ Frédérique Perler, maire. Je ne vais pas revenir sur le fond du débat. J'observe que les arguments venant des bancs de droite sont favorables à la conservation, c'est-à-dire au fait de garder cette parcelle et toute la zone en l'état. C'est leur projet, c'est leur point de vue, et j'ai déjà eu l'occasion de dire hier que ce n'était pas celui du Conseil administratif.

J'ai entendu différentes choses… J'aimerais juste préciser que ce secteur finira par se développer, c'est une évidence. Je réponds notamment aux affirmations de M. de Boccard, qui suggère de passer de la zone de développement 3 à une zone villas. Nous sommes dans une situation où la loi fédérale sur l'aménagement du territoire prescrit d'éviter le mitage du territoire. Nous avons donc une certaine proportion de territoire agricole à préserver par rapport à des terrains constructibles, mais ici, je vous le disais, c'est un secteur qui va finir par se développer. Je sais M. Sormanni, notamment, très attaché à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Ma foi, si on veut offrir des droits de superficie soit à notre fondation soit à des coopératives, il faut bien acquérir des terrains.

Pour répondre à M. de Kalbermatten, qui parle des normes de l'habitation et qui dit que ça va gonfler le crédit d'investissement, il faut savoir aussi que ce sont des travaux de rafraîchissement, de mise aux normes – électriques, énergétiques – qui seront effectués. Ce ne sont pas du tout des travaux onéreux. Cela tient de prescriptions qui doivent être respectées, quels que soient les bâtiments que possède la Ville de Genève.

J'en viens aux frais de justice… Il est expliqué en page 3 de la proposition qu'il y a une condition suspensive. Elle prévoit, d'ici au 30 avril 2023, la «libération, aux frais de la venderesse, du bien vendu de tout objet et occupant». Ces frais de justice ne seront donc pas à la charge de la Ville.

Enfin, j'aimerais réaffirmer ici que la stratégie du Conseil administratif est d'acquérir des parcelles; c'est de maîtriser le foncier sur son territoire. Pour vous donner une image, la Ville de Genève pose ses pions avec l'accord de votre Conseil municipal, puis elle les avancera en temps voulu.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 40 oui contre 33 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettre d) de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu la vente à terme signée le 25 mars 2021 de la parcelle N° 1819 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin du Pré-Cartelier 11;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1114 m^2, sise chemin du Pré-Cartelier 11, par M^{me} Mary-Lou Berthe Erne à la société VF Valorisations Foncières SA représentée par M. Nicolas Rohner, pour le prix de 1 900 000 francs aux fins de construction de logements d'utilité publique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

7. Projet de délibération du 8 juin 2021 de M^mes^ et MM. Albane Schlechten, Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Gazi Sahin, Fabienne Beaud, Pierre de Boccard et Pierre Scherb: «Indemnité mensuelle liée aux frais de connexion internet» (PRD-291)[1].

Le président. Nous avons accepté la discussion immédiate hier à 23 h. Vous êtes saisis d'un amendement du bureau. Je vous le lis… Il modifie l'article 2 comme suit: «L'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).»

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'amendement du bureau est mis aux voix; il est accepté sans opposition (64 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 63 oui contre 1 non (3 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

[1] Développé, 154.

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article premier. – De compléter la délibération issue du projet de délibération PRD-259 comme suit:

Article 1, lettre m):

m)	Indemnité mensuelle liée aux frais de connexion internet pour les membres du Conseil municipal	20 francs

Article 4bis: Abonnement UNIRESO

Chaque membre du Conseil municipal peut bénéficier d'un abonnement UNIRESO pris en charge par la Ville de Genève.

Article 4ter: Matériel informatique

Chaque membre du Conseil municipal peut bénéficier d'un PC portable ou le remboursement de l'achat d'un tel PC à hauteur de 1500 francs maximum par législature.

Article 4quater: Servitudes

Les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier de billets pour certaines représentations culturelles et compétitions sportives, en fonction des conditions accordées par les différentes institutions.

Art. 2. – L'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).

Le président. Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu ultérieurement.

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 février 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 9 366 000 francs destiné à la rénovation du réseau d'assainissement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 2 014 000 francs et la récupération de la TVA de 484 200 francs, soit 6 867 800 francs net (PR-1397 A/B)[1].

Le président. Nous sommes saisis de deux motions d'ordre identiques demandant le débat accéléré sur ce troisième débat.

Une voix. Vive la démocratie!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 26 non.

Le président. Le débat est accéléré. C'est une intervention par groupe pendant sept minutes. La discussion est ouverte sur la base du premier débat. Je donne la parole à M. Maxime Provini.

Une voix. C'est cinq minutes par groupe!

(Ndlr: selon l'article 85 du règlement du Conseil municipal (RCM), «l'ensemble des interventions d'un même groupe ou de l'ensemble des élu-e-s siégeant à titre indépendant ne peuvent dépasser cinq minutes».)

Troisième débat

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Monsieur le président. On va reprendre là où nous en étions restés la dernière fois. Nous vous expliquions que cette proposition ne pose pas vraiment de problème à la droite sur le fond. Le vrai problème, c'est la deuxième délibération. De nouveau, je vais le remontrer dans quelques instants, on nous fait voter un crédit dans son ensemble sans que nous

[1] «Mémorial 178e année»: Rapports, 7900.

puissions travailler en commission. Il n'y a pas de souci avec l'assainissement de la rue de Carouge. Par contre, voter une deuxième délibération sur cette base-là *(M. Provini montre un croquis figurant en annexe du rapport, p.37)*, sur la base d'un dessin qu'un enfant aurait pu faire, ce n'est pas faire notre travail, je suis désolé. Vous ne voulez pas le comprendre, mais moi je trouve ça scandaleux.

Comment allez-vous justifier cela? Vous croisez des amis qui habitent à la rue de Carouge; ils vont vous dire «ah, il y a des travaux. Qu'est-ce qui se passe?» «Ecoute, j'ai vu un croquis, il y avait un arbre, une piste cyclable, un tram, ça a l'air sympa…» Vous trouvez que c'est sérieux? Vous trouvez que c'est faire votre travail, ça, quand vous êtes en commission? Absolument pas. Vous avez été élus pour bosser, et là vous voulez juste bâcher le travail: «Donnez ça à M[me] la magistrate, elle pourra faire ce qu'elle veut…» Ce n'est pas faire notre travail. Reconsidérez la chose.

Nous avions déposé un amendement la dernière fois pour vous faire voter la première délibération et uniquement le crédit d'étude de la deuxième. Soyez raisonnables, votez la première délibération, travaillons sur la deuxième en commission, faisons les choses bien et ça se passera très bien.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est le syndrome quai des Bergues, là! On se retrouve dans une situation, ou même à une époque encore bien plus ancienne, du temps de Claude Ketterer où il n'y avait pas de crédit d'étude – peut-être que certains se le rappellent. On était alors dans une situation différente… Là, aujourd'hui, c'est une nécessité d'avoir un crédit d'étude.

Mais on ne peut pas voter un crédit d'étude avec un crédit de construction sans qu'on sache ce qu'on va faire! Ce n'est pas sérieux! D'abord, c'est se moquer du Conseil municipal, c'est se moquer finalement du travail des commissions de ce Conseil municipal. Alors supprimez les commissions! Supprimez le Conseil municipal! On est dans la dictature, là! Déjà que les conseils municipaux ont extrêmement peu de pouvoir à Genève… Ce n'est même pas un parlement, c'est un délibératif. Je crois donc quand même que le minimum de respect, même si on veut aller vite, c'est de faire le travail. On vote un crédit d'étude et, pour notre part, nous soutiendrons cette proposition, mais on ne vote pas un crédit de construction si on ne sait même pas ce qu'on va construire! Je ne comprends pas… D'autant qu'on a eu la même expérience au quai des Bergues et à d'autres occasions. Ce n'est pas parce que le magistrat a changé que ça change la problématique de base.

Je crois que nous devons savoir ce que le Conseil administratif veut faire d'une manière précise, d'une manière claire. Les conseillers municipaux en débattent,

ils amendent ou pas, ils acceptent. Mais sur la base d'un projet construit qui soit chiffré, parce que là on ne sait pas vraiment ce qu'on va faire ni comment on va le faire et avec quels moyens! Comment on chiffre? Comme ça, au pif? Je ne crois pas que ce soit sérieux, et je crois que ce n'est vraiment pas respectueux ni de ce Conseil municipal ni des citoyens, et je pense très sérieusement que ce n'est pas non plus respectueux de la loi sur l'administration des communes (LAC) et de son règlement d'application. Comme je l'ai dit la dernière fois, si cette proposition devait être votée telle qu'elle est sortie de commission, avec cet amendement de dernière minute, en ce qui me concerne, je le dénoncerai au Service des affaires communales pour qu'il l'examine d'un peu plus près. Ce n'est pas normal de fonctionner comme ça. C'est voler la démocratie.

Vous ne pouvez pas vous comporter comme ça… Autrement vous allez faire ça encore pendant quatre ans! Ce n'est pas sérieux, d'autant, et vous le savez bien, que les sous sont précieux aussi bien pour un crédit de fonctionnement que pour un crédit d'investissement. Les sous sont précieux, et on doit dans la mesure du possible faire le plus possible avec le moins possible. Je pense donc qu'on doit avoir une économie de moyens, et ce n'est pas en venant avec un projet qui n'est absolument pas abouti qu'on va la réaliser. Au bout de la course, on aura un dépassement. Obligatoirement! Ou ce sera bâclé et ce sera à recommencer. Non, ce n'est pas sérieux.

Essayons de travailler d'une manière un peu plus sérieuse. Nous ne nous opposons pas à des aménagements, à des possibilités d'améliorer la convivialité de cette ville, de planter des arbres là où on le peut – pour autant qu'ils puissent s'enraciner dans le sol –, c'est de bon augure sur le principe de base. Mais pas n'importe comment sur la base d'un projet qui n'en est pas un!

Donc Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à accepter l'amendement du Parti libéral-radical et rien n'empêchera le Conseil administratif de venir nous soumettre à l'automne un projet élaboré qui sera renvoyé en commission. De toute manière on ne va pas faire la surface avant d'avoir fait le sous-sol! Et le sous-sol, ça va prendre du temps avec le remplacement des canalisations, l'intervention des Services industriels de Genève (SIG) et ainsi de suite! Ça va prendre des semaines, peut-être même des mois, si ce n'est pas plus, d'autant plus qu'on ne pourra pas fermer cette rue. Il faudra bien maintenir la circulation, notamment des transports publics et des trams. Par conséquent, ça va se faire progressivement. Nous avons tout à fait le temps, sans en perdre, que vous veniez nous soumettre un projet élaboré. Nous avons le temps, Mesdames et Messieurs.

Le fait que vous votiez cette proposition maintenant sur le siège ou un peu plus tard ne changera rien, puisqu'il faudra de toute manière réaliser ce projet par étapes en faisant d'abord le sous-sol avant de faire la surface. A moins que vous

ne vouliez faire l'inverse! Tout est possible dans le Conseil municipal de cette nouvelle législature! Vous voulez planter les arbres et puis tout arracher pour faire le sous-sol! Non, ce n'est pas sérieux, Mesdames et Messieurs.

Je vous invite donc à accepter cet amendement de façon que l'on fasse le travail dans l'ordre dans lequel il doit être fait et dans le respect de la démocratie, des conseillers municipaux et, le plus important, dans le respect des citoyens de cette ville.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Nous sommes dans un troisième débat, donc je ne vais pas m'époumoner pour essayer d'expliquer ce qui s'est passé au deuxième débat… Je pense que tout le monde a compris les enjeux de ce crédit d'investissement, et surtout de ce crédit de réalisation alors que nous n'avons même pas d'étude devant nous. Je pense que nous avons tous compris.

Par contre, j'aimerais évoquer avec vous l'argumentaire qui a été donné par la magistrate en charge des travaux. Il y a deux points qui m'ont interloqué. A la fin de la législature précédente, nous avons voté la résolution R-242 concernant l'urgence climatique qui avait été déposée, et le Parti démocrate-chrétien l'a acceptée aussi en reconnaissance de ce vrai problème qu'est l'urgence climatique. Nous comprenons les enjeux de l'urgence climatique. Il est évident qu'il faut tout faire pour aller dans ce sens. Mais ensuite, une magistrate, ou du moins l'exécutif, nous dit: «Nous pouvons faire fi du crédit d'étude et tout amalgamer puisque vous avez accepté une résolution sur l'urgence climatique…» Donc en fait, nous l'avons votée parce que nous avons conscience qu'il faut faire quelque chose, mais c'est comme si l'urgence climatique rimait avec une loi martiale en Ville de Genève. C'est comme si tous les droits politiques et démocratiques étaient mis à la poubelle parce que l'urgence climatique a été votée par la majorité de ce plénum.

Nous sommes pourtant toujours là en train de représenter, chacun avec sa sensibilité particulière, la majorité de la population qui s'est permis de nous élire en mars de l'année passée. Je pense qu'il faut quand même garder en tête ce respect vis-à-vis de la population. Certes, il y a une urgence climatique, mais il y a aussi des sensibilités totalement différentes au sein du Conseil municipal qu'il faut écouter, même si elles sont minoritaires. Et, pour les écouter, il faut respecter les règles.

Le crédit d'étude, très bien, nous le votons – ça fait d'ailleurs partie de l'amendement du Parti libéral-radical que j'ai redéposé, Monsieur le président; ce serait gentil de le préciser par la suite – mais, après, le Conseil municipal est saisi d'un crédit de réalisation. Nous aurons largement le temps – M. Sormanni l'a dit – de l'étudier et ensuite de le voter. Il est donc important de ne pas confondre l'urgence

climatique avec le déni démocratique. C'est très important. Je pense qu'il ne faut pas se permettre en Ville de Genève, par facilité, de dire que tout est urgence climatique et que par conséquent on peut faire fi de nos droits démocratiques.

La seconde chose, sur un plan pratique; la magistrate vient nous dire, la bouche en cœur, si vous me permettez, Monsieur le président: «Mais je reviendrai vers vous en commission des travaux et des constructions vous présenter le projet.» Oui, c'est très bien, mais nous allons le subir, le projet! Nous n'aurons aucun moyen de faire quoi que ce soit sur ce projet, de se concerter avec la population, d'avoir un minimum d'action sur ce qui sera fait à la rue de Carouge. On va regarder les avions passer – ce n'est peut-être pas l'image adéquate… On est en train de regarder les trains passer et on ne peut strictement rien faire. Je trouve regrettable qu'on confonde une aspiration légitime pour sauver notre planète et le déni démocratique. *(Applaudissements.)*

M^me^ Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Chers collègues, d'aucuns voudraient qu'on refuse le crédit d'étude qui a été demandé en vue des travaux d'aménagement en surface, lesquels seraient faits en même temps que les lourds travaux d'assainissement qui sont nécessaires à la rue de Carouge. Sur quoi se base ce refus? Sur un exemple tel que l'aménagement du quai des Bergues dont le résultat n'aurait pas été à la hauteur des attentes et sur le fait que nous ne pouvons pas voter le crédit d'étude sans avoir un plan bien précis, eu égard à la confiance que les électrices et les électeurs ont mise en nous.

Je rappelle ici qu'à l'égal des conseillères et conseillers municipaux nos magistrats ont également été élus sur la confiance de la population, sur leur programme, tous confondus. La magistrate a saisi l'occasion, selon ses propres termes, que des travaux seraient de toute façon entrepris pour proposer son projet d'aménagement en surface, et elle a promis devant l'ensemble de la commission des travaux et des constructions – je rejoins mon préopinant – que, si le crédit était accepté, elle reviendrait devant la commission avec un projet et des plans précis avant toute mise en œuvre, tout en précisant que c'était une demande exceptionnelle.

Pour faire un projet, il faut bien des fonds. Personne ici ne va contester cette évidence. Ce crédit sera à nouveau proposé dans quelques mois. Il faudra l'accepter en séance plénière, étudier les propositions en commission, auditionner qui nous jugerons nécessaire d'auditionner, et cela prendra du temps. Mais nous pouvons en gagner en acceptant cette proposition dès aujourd'hui afin que ce projet puisse se faire conjointement avec les travaux prévus par les Transports publics genevois (TPG) et les SIG.

Alors que nous demandons d'une seule voix que les riverains de la rue de Carouge soient le moins impactés possible par ces travaux, refuser ce crédit ne

ferait que rallonger les nuisances qu'ils auront à supporter et pourrait augmenter les coûts puisqu'on risque de devoir défaire ce qui aura été fait pour réaliser les mêmes aménagements en surface. *(Exclamation.)*

Chers collègues, le groupe Ensemble à gauche vous demande d'accepter ce crédit d'étude aujourd'hui afin que le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité dispose des fonds nécessaires pour nous présenter un projet concret. Nous refuserons l'amendement qui nous a été proposé. *(Applaudissements.)*

M. John Rossi (PLR). Vu que nous n'avons pas terminé nos sept minutes, j'en profite pour amener encore un point important. Avec la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, nous avons eu la chance de visiter le Service d'incendie et de secours (SIS), et j'ai profité de l'occasion pour demander à un officier ce qu'il pensait des voies de tram végétalisées. Sa réponse a été claire et simple: «C'est joli, mais elles ne sont plus utilisables pour nous; potentiellement, ça devient dangereux pour notre rapidité d'intervention.»

Nous devons finir notre travail, auditionner le SIS. Nous ne l'avons pas fait. Notre travail n'est pas complet. Rénovons, oui, mais on doit faire cet aménagement de manière juste, sérieuse, pour la sécurité des Genevois. Alors finissons ce travail et faisons les choses correctement.

M^me^ Uzma Khamis Vannini (Ve). On a tout entendu: déni de démocratie dans un délibératif… Moi, je suis d'accord avec vous, je trouve que nous ne sommes qu'un simple délibératif, on se fait malmener… Battons-nous, mais pas sur ce projet, parce que ce projet-là ne dénote pas non plus un déni d'écologie, comme semblait l'entendre M. de Kalbermatten – vous transmettrez, Monsieur le président. Un déni d'écologie, ça serait d'ouvrir quinze fois les mêmes rues et faire quinze fois les mêmes travaux pour finalement aménager l'endroit.

Ce projet est particulier car nous votons effectivement dans ce projet le crédit de réalisation en même temps que le crédit d'étude. C'est particulier parce qu'il y a une urgence en raison de l'assainissement qui doit être fait, et c'est particulier aussi parce que c'est un passage des TPG. On ne va pas déranger et détourner les bus à profusion sous prétexte qu'il faut encore régler un mini-détail dans une de nos commissions! Nous avons effectué ce travail de manière rapide, mais aussi sur la base d'un contrat de confiance que nous avons passé avec notre magistrate, qui a dit qu'elle nous amènerait les éléments essentiels au sein de cette commission pour que nous puissions nous prononcer sur d'autres éléments.

En ce qui concerne le SIS, moi j'entends bien, j'adore les pompiers, comme on l'a souvent dit… Eh bien, je ne pense pas que nous n'ayons pas tenu compte des besoins des SIS dans les travaux d'assainissement, et ces travaux-là auront lieu de toute façon. S'agissant de l'aménagement, on ne va pas déranger tous les commerçants qui sont si chers à M. Sormanni, mais aussi tous les habitants, si chers à M. de Kalbermatten, pour pouvoir fignoler ce projet à plusieurs reprises. Faisons confiance à notre magistrate. Elle va nous ramener les éléments essentiels et, si tel n'est pas le cas, il y aura d'autres projets et il y aura d'autres implications. Tout le monde est conscient de ce que veut dire un contrat de confiance. Je vous remercie de refuser l'amendement du Parti libéral-radical et de voter ce projet.

M^me^ Paule Mangeat (S). Le Parti socialiste ne va pas revenir sur les arguments qu'il a développés lors du deuxième débat. Les choses étaient claires. Nous soutenons ce projet. Nous proposons par contre – vous transmettrez, Monsieur le président – de financer une thérapie de groupe à la droite afin que le traumatisme Pagani soit réglé une fois pour toutes *(brouhaha)*… afin que ça n'entache pas le bon déroulement des débats lors de cette législature et que ça permette une sérénité et une confiance renouvelées dans nos magistrats. *(Applaudissements.)*

M. Pierre Scherb (UDC). Ce n'est pas une surprise pour l'Union démocratique du centre. C'est un projet mal ficelé qui n'a pas pu être discuté. M. Provini vous a déjà montré les croquis du projet amendé par la magistrate. Je voulais juste ajouter quelques mots sur le texte qui a accompagné cette image. Il s'agit quand même – et ça, M^me^ la magistrate l'admet – de requalifier profondément l'espace public. Ce n'est pas rien. De quoi s'agit-il en détail? La magistrate nous communique quand même quelques pistes, en l'occurrence quatre.

Il s'agit du maintien de trottoirs confortables, de végétaliser la plateforme des trams, de créer des espaces dédiés aux cycles et de supprimer des places de stationnement. Mais est-ce un projet sur lequel on peut travailler? Non. Nous aurions pu le faire si nous en avions eu l'occasion, si les conseillers municipaux ne nous avaient pas refusé de faire les auditions indispensables.

Nous n'avons eu que deux auditions durant deux séances de commission, et il est tout de suite apparu que ce projet était irréalisable. Les pistes de tram végétalisées, les TPG n'en veulent pas, on l'a déjà dit, et ça n'apporte rien par rapport au bruit. Les pistes végétalisées ne sont pas carrossables, donc les services de sécurité et d'urgence ne pourront plus y passer.

Bien sûr, tout ça est justifié par l'urgence climatique… Mais qu'est-ce que c'est que l'urgence climatique? C'est un terme que vous avez inventé, accepté,

mais cette urgence climatique, elle est où aujourd'hui? Nous sommes au mois de juin, on voit bien que nous n'avons eu que des périodes assez fraîches ces derniers temps. Alors on ne voit plus grand-chose de cette urgence climatique. De toute façon, l'origine humaine du changement climatique est contestée. Il ne suffit pas de dire: «Non, ce n'est pas vrai, ce ne sont pas des scientifiques sérieux… C'est seulement nous qui avons les scientifiques sérieux, qui peuvent dire ce qui est juste.» Non, il y a des scientifiques qui mettent en doute cette origine humaine du changement climatique. Il y a l'influence du soleil, l'influence de l'inclination de la terre… Moi je ne suis pas scientifique, mais en tout cas vous non plus.

Et les travaux envisagés, est-ce qu'ils sont vraiment nécessaires? Bien sûr, il faut assainir les canalisations, c'est incontestable. Mais le reste, il me semble que ce n'est ni nécessaire ni utile. M^me^ Uzma Khamis Vannini a mentionné un contrat de confiance avec la magistrate… Mais quel contrat de confiance? Nous n'avons pas confiance. Absolument pas. Il n'existe pas non plus. Je vous invite donc à accepter l'amendement du Parti libéral-radical, sinon bien sûr à refuser la proposition amendée par la magistrate.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe démocrate-chrétien, et pour deux minutes vingt, Monsieur Alain de Kalbermatten…

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci, Monsieur le président. Je me suis déjà exprimé pour le Parti démocrate-chrétien, donc je n'aimerais pas abuser de mon temps de parole. Là je vais parler en qualité d'auteur de l'amendement avec d'autres, l'amendement que vous vouliez peut-être évoquer, Monsieur le président?…

Le président. Oui…

M. Alain de Kalbermatten. Je vous le rappelle ici, il modifie, comme suit, les articles premier et 2 de la délibération II:

Projet d'amendement

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *1 310 000* francs destiné au réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de *1 310 000* francs.

Nous ne sommes pas réfractaires aux travaux qui vont se faire à la rue de Carouge, nous sommes d'accord d'engager de l'argent pour le crédit d'étude – ce sont les 1,3 million de francs qui sont proposés. Cela étant, nous lui soustrayons l'argent prévu pour le crédit de réalisation concernant l'aménagement en surface de la rue de la Carouge, car nous considérons toujours que nous avons largement le temps que le Conseil administratif nous présente un projet en bonne et due forme, dans le respect des règles démocratiques de notre beau pays et de notre belle ville.

M^me^ Frédérique Perler, maire. J'ai écouté vos arguments avec la plus grande attention. J'aimerais premièrement émettre une petite considération. J'ai reçu une étude de la conservation du patrimoine architectural de notre administration. Elle a fait toute une étude fort intéressante sur la rue de Carouge. Elle nous dit qu'il est grand temps de reconsidérer l'aménagement et le mobilier urbain de cette rue qui est commerciale, qui est très fréquentée, populaire, et qui surtout constitue l'une des entrées de la ville de Genève. Aussi, il lui semble important de lui conférer un caractère plus convivial pour donner envie aux promeneurs de s'arrêter et de profiter du domaine public, tout en valorisant les éléments patrimoniaux qui s'y trouvent. Pour vous en citer deux, il y a par exemple la salle Pitoëff et le Casino Théâtre.

Evidemment que l'urgence climatique entre aussi en ligne de compte, mais pas seulement. Lorsque j'ai été invitée à m'exprimer en commission sur cette proposition du Conseil administratif déposée en 2020, j'ai demandé s'il était possible de requalifier cette rue. Oui, c'était possible, d'où la proposition qui a vous a été faite en commission, la question de fond étant de savoir si on veut requalifier cette rue ou pas pour ses habitants et ses commerçants mais aussi pour l'urgence climatique. Si ce Conseil municipal devait décider de ne voter que le crédit d'étude au motif que le Conseil administratif a amplement le temps de déposer un crédit de réalisation, eh bien, je puis vous dire que, pour des questions de planification des travaux, si on rate cette fenêtre, on reporte la requalification de cette rue de plusieurs années. Pourquoi?

Parce que nous profitons, vous le savez, de l'espace de planification des travaux SIG-TPG. Il y a en effet des problèmes de sécurité pour les SIG, qui doivent démarrer leurs travaux, et les TPG vont en profiter pour faire des travaux sur les rails. Eh bien, si on rate cet espace-temps, nous ne pourrons pas revenir rouvrir la rue. Arrêter à nouveau le tram n'est pas envisageable. On ne va pas, je ne vais pas arrêter deux fois le tram, c'est beaucoup trop cher, c'est

beaucoup trop impactant pour les habitants, pour les commerces et surtout pour les voyageurs qui se trouvent dans ce tram.

La planification des travaux ne permet donc pas non pas de respecter les règles car les règles sont respectées, mais de respecter vos usages – je l'ai retourné dans tous les sens avec mes services. On n'y arrivera pas. Et c'est pour cela qu'on profite de la coupure de circulation des transports publics, des travaux des SIG et des travaux d'assainissement pour la Ville de Genève pour requalifier cette rue, l'aménager avec des pistes cyclables, du mobilier urbain et un aménagement paysager digne de cette rue.

J'entends que vous voulez absolument qu'on respecte vos usages. Eh bien, dans ce cas on ne ferait pas cette requalification, vous devez en être conscients, et vous en répondrez devant les commerçants et devant la population le cas échéant. Je trouverais ça personnellement très dommage. Je ne pourrai pas, je ne ferai pas de nouvel arrêt du tram. Je ne remettrai pas la ville à feu et à sang parce que ce Conseil municipal a des exigences et qu'il ne comprend pas, ou ne veut pas comprendre, qu'il s'agit de saisir une opportunité et de tous ensemble rendre beaucoup plus conviviale une rue qui aujourd'hui ne l'est pas. C'est votre position; ce n'est pas la mienne. Je réponds au besoin de la population. Je me suis engagée à venir en commission pour vous présenter ce projet. S'il devait ne pas vous plaire, eh bien, ma foi, il ne se fera pas. A ce stade, je n'ai rien d'autre à ajouter, Monsieur le président, sinon de vous inviter, Mesdames et Messieurs, à saisir tous ensemble cette opportunité, il n'y a pas d'autre moyen. Je vous remercie. *(Applaudissements, remarques et huées.)*

M. Maxime Provini (PLR). Je vais quand même réagir à quelques propos qui viennent d'être tenus par M^me^ la magistrate, pour son plus grand plaisir, d'ailleurs, puisque ça a l'air de lui faire plaisir, On parle du temps qu'il faut pour les travaux de cette proposition déposée le 26 février 2020? Nous n'avons eu que très peu de temps pour étudier cette proposition. Qui maîtrise l'agenda? Est-ce les conseillers municipaux ou est-ce le Conseil administratif? C'est vous qui êtes en charge de vos dossiers, c'est vous qui devez venir en amont plus tôt avec des dossiers mieux ficelés. Il ne faut pas vous étonner ou être fâchée après parce qu'on vient montrer les croquis que vous nous avez sortis en commissionn! Avouez simplement que le travail a été bâclé.

Une dernière chose… Il y a deux délibérations. La première concerne des travaux d'assainissement. Celle-là, nous vous la votons, les travaux démarrent dans les temps avec les SIG, avec tous les acteurs. Tout va se faire dans les temps, le calendrier sera respecté… Cela étant, ça fait un mois et demi qu'on parle de cette proposition. En un mois et demi, on aurait déjà pu faire au moins trois séances à la commission des travaux et des constructions et traiter cet objet. Ce n'était pas

non plus vous demander la lune que de vous revoir encore deux ou trois fois pour clarifier certains points qui sont essentiels.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle que nous sommes en débat accéléré. Chaque groupe dispose de sept minutes et peut épuiser son temps de parole. Ce n'est marqué nulle part que le Conseil municipal ne peut pas prendre la parole après le Conseil administratif. *(Ndlr: le temps de parole est de cinq minutes par groupe selon l'article 85 du RCM.)*

Donc en troisième débat, Mesdames et Messieurs, je vais faire voter l'amendement du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre. Cet amendement vient d'être présenté par M. de Kalbermatten.

Mis aux voix, l'amendement de M. de Kalbermatten est refusé par 41 non contre 34 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 74 oui contre 2 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 42 oui contre 34 non, assortie des recommandations de la commission.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 366 000 francs destiné à la rénovation du réseau d'assainissement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins, dont à déduire

la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 2 014 000 francs et la récupération de la TVA de 484 200 francs, soit 6 867 800 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 366 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2061.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 116 200 francs destiné au réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 116 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

– de prendre en considération les critères esthétiques de l'aménagement pour aller au plus proche de la volonté citoyenne de l'embellissement de la rue de Carouge;
– l'utilisation de trottoirs traversants sur la totalité de la rue;
– une consultation maximale des citoyens de cette rue;
– que cet aménagement garantisse la circulation des services de sécurité et des transports genevois.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève (PR-1408 A)[1].

Rapport de M^me^ Léonore Baehler.

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 22 juin 2020. Il a été traité le 12 janvier 2021 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

[1] «Mémorial 178^e^ année»: Proposition, 567.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève, sur la parcelle privée de la Ville de Genève N°1521.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si le crédit d'étude est suivi d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, le crédit d'étude sera amorti en une annuité.

Séance du 12 janvier 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez présente le parc animalier du bois de la Bâtie et rappelle à la commission que le réaménagement du parc animalier s'inscrit dans la suite logique des projets de revalorisation du bois de la Bâtie (PR-1228). Il mentionne qu'un certain renouvellement des animaux de ce parc est nécessaire, des animaux plus proches des réalités locales avec une mise en valeur de la faune genevoise. Il indique que de nombreuses infrastructures de ce périmètre sont vétustes et nécessitent des changements comme des sols perméables.

Le président demande un point de situation sur le projet de réaménagement du parc de la Bâtie.

M. Robert rappelle aux commissaires que des travaux sont en cours dans le bois de la Bâtie. Il explique que la demande de crédit de la proposition PR-1228 de 14 671 400 francs visait à sécuriser les cheminements, aménager une zone de loisirs avec de nouveaux jeux et créer un nouveau local technique. Il ajoute que le restaurant «Le Chalet» a par ailleurs été démonté et est remplacé aujourd'hui par une buvette saisonnière.

M. Robert informe que les cheminements ont été largement rénovés, tout comme les clôtures et les lumières. Il montre brièvement aux commissaires des

images illustrant la situation avant/après de plusieurs sites au sein du bois de la Bâtie. Il mentionne que les belvédères ont été réaménagés apparemment tels que conçus originellement. Il montre également le pavillon et la place de jeux qui se trouvent dans le prolongement de la pataugeoire.

Rappel historique

M. Robert rappelle que le parc animalier actuel n'avait pas eu vocation d'accueillir des animaux initialement. En effet, c'est le débordement naturel du réservoir qui avait formé un petit étang sur lequel des cygnes s'installèrent qui en est à l'origine. Par la suite, les services de la Ville ont ramené des biches. En 1963, un camping s'est installé sur les lieux. Le parc que l'on connaît de nos jours a été inauguré il y a seulement 35 ans, en 1986. La volière pour oiseaux, datant de 2008 (ayant coûté 750 000 francs), avait été réalisée comme mesure de prévention contre la grippe aviaire.

Les commissaires sont informés que les barrières pourraient être réduites et qu'une réflexion sera menée sur l'apport d'eau fraîche dans l'étang. M. Robert précise également que le projet prévoit de trouver une solution permettant d'alimenter l'étang du parc animalier avec un pompage possible dans le Rhône.

Il indique ensuite que désormais les enclos sont de plus en plus volumineux dans tous les parcs animaliers de Suisse avec moins d'animaux afin qu'ils aient plus d'espace. Il mentionne que le parc animalier de la Bâtie compte 316 espèces différentes. Il compare le parc animalier de Berne, 15,5 hectares, ainsi que le parc Lange Erlen à Bâle qui mesure plus de 20 hectares pour moins de 300 espèces.

M. Robert explique que le projet entend proposer dans le futur un parc plus moderne avec des activités pédagogiques en partenariat avec le WWF. Le parc devrait être mieux intégré dans le bois de la Bâtie avec l'étang comme élément central. Il précise que le réservoir pourrait aussi être valorisé pour différents usages, raison pour laquelle le groupe d'experts pluridisciplinaires proposera des projets à cet égard. Il évoque encore la composition de ce groupe d'experts en indiquant que tout est ouvert à ce jour. Il observe qu'il serait possible d'envisager d'accueillir plus d'animaux de ferme, ou d'imaginer un sanctuaire pour des animaux blessés. Le parc pourrait également être amené à collaborer à la conservation d'espèces anciennes ou à la réinsertion d'espèces. Il évoque par exemple le zoo de la Garenne qui s'est orienté dans ce sens.

La procédure de sélection qui nécessite beaucoup de temps pourrait être lancée à l'automne 2021 pour une inauguration en 2026.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce que deviendront les animaux présents actuellement dans le parc animalier.

M. Robert mentionne que la faune actuelle est plutôt de nature locale et il remarque que seuls les animaux sauvages devront être déplacés dans des lieux plus appropriés.

Une commissaire demande quel est le profil des visiteurs du parc animalier.

M. Robert répond qu'il n'y a pas de chiffres sur la fréquentation du parc, notamment des communes d'où viennent les visiteurs pour le moment, mais l'étude précisera cet aspect. Il précise que la majorité des visiteurs actuels sont des familles ainsi que des classes d'école.

Une commissaire demande s'il existe des grillages plus légers.

Concernant les grillages, M. Robert répond que l'idée est de viser une intégration paysagère avec des traitements particuliers permettant des clôtures plus basses.

Une commissaire demande où iront les animaux durant les travaux et s'ils seront gardés par la suite.

M. Robert indique que les animaux resteront sur le site durant les travaux et qu'un phasage devra donc être prévu. Il ajoute que les animaux sauvages seront par contre déplacés.

Une commissaire demande si une ferme urbaine sera créée à la place du parc animalier.

M. Robert répond que l'espace animalier serait démonstratif avec des animaux de rente et il mentionne que ce sont les équipes de la Ville qui s'en occuperont. Cela étant, il rappelle que des animaux de rente ont des espérances de vie limitées.

Une commissaire demande si c'est bien juste que 90% des animaux présents sur le site sont déjà des animaux de rente (vaches, moutons, chèvres, cochons, poneys, ânes, volaille, lapins…).

M. Robert confirme que 90% des animaux sur le site sont déjà des animaux de rente.

Une commissaire se demande ce qu'il en est du projet pour réaffecter les réservoirs à des activités musicales.

M. Gomez répond que le projet de réaffecter les réservoirs à des activités musicales n'est pas possible avec un parc animalier. Les réservoirs seront utilisés pour les animaux.

Un commissaire demande si le WWF participera financièrement à ce projet et si d'autres fondations pourraient également intervenir dans le cadre de ce projet.

Concernant la participation financière de fondations ou du WWF, M. Robert répond que cet aspect est envisagé. Il rappelle que la Ville est au bénéfice d'un contrat avec le WWF pour la mise à disposition gracieuse d'un local en bois. Il précise qu'il n'est pas prévu à ce jour de faire participer le WWF financièrement mais il remarque qu'il est possible de l'envisager.

Une commissaire propose une visite du parc mais la majorité des commissaires décident de refuser l'invite (12 non contre 3 oui) et de passer au vote.

Vote

La proposition PR-1408 est acceptée par les membres de la commission par 14 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG) contre 1 non (Ve).

Annexe: présentation Powerpoint des auditionnés

BOIS DE LA BÂTIE
ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ANIMALIER
12 JANVIER 2021
VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE DES ESPACES VERTS

SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION

1. **Introduction**
Bref rappel des travaux en cours au Bois de la Bâtie (PR-1228)

2. **Le parc animalier, rappel historique**
Des premiers aménagements au parc des années 1980

3. **Etat des lieux du parc animalier**
Structures vieillissantes
Evolution des pratiques

4. **Organisation de l'étude**
Objectifs
Cadre

1. INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

PR-1228 , VOTÉE FIN 2017 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

La PR-1228 portait sur les éléments suivants:

- Sécurisation, rénovation et aménagement des cheminements (SEVE);
- Aménagement espace de loisirs, aire de jeux, nouvelle pataugeoire et local technique (SEVE);
- Rénovation pavillon de plein-air et maisonnette, et construction WC publics et local technique (DPBA);
- Déconstruction restaurant Le Chalet et remplacement par une buvette saisonnière (DPBA).

Les travaux ont commencés en mars 2019 et seront terminés au printemps 2021

1. INTRODUCTION

PROJETS À VENIR DANS LE SECTEUR DU BOIS DE LA BÂTIE

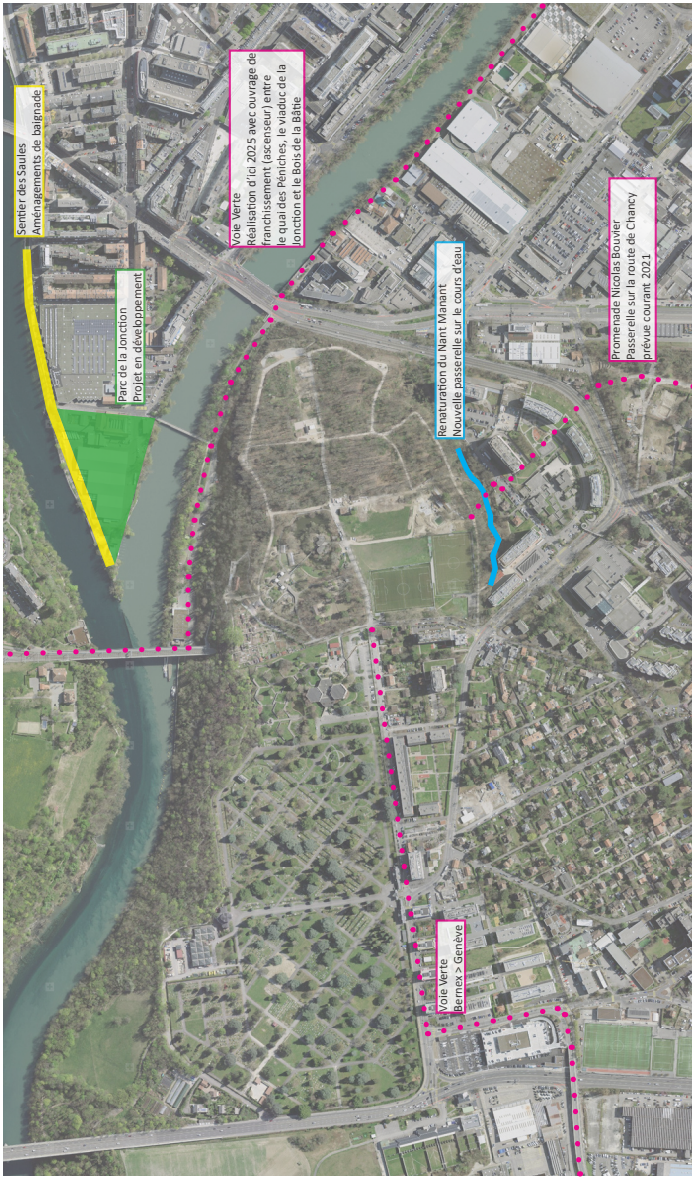

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, AVANT

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, APRÈS

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, AVANT

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, APRÈS

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, AVANT

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, APRÈS

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, AVANT

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, APRÈS

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, AVANT

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, APRÈS

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, AVANT

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS, APRÈS

1. INTRODUCTION

PR-1228, PROJET DE CHEMINEMENTS, PROJET D'ÉCLAIRAGE

1. INTRODUCTION

PR-1228, ESPACE DE LOISIRS, RÉNOVATION DU PAVILLON DE PLEIN AIR, AVANT

1. INTRODUCTION

PR-1228, ESPACE DE LOISIRS, RÉNOVATION DU PAVILLON DE PLEIN AIR, APRÈS

1. INTRODUCTION

PR-1228, ESPACE DE LOISIRS, PLACE DE JEUX, EN COURS

1. INTRODUCTION

PR-1228, ESPACE DE LOISIRS, PLACE DE JEUX, EN COURS

1. INTRODUCTION

PR-1228, ESPACE DE LOISIRS, PATAUGEOIRE, EN COURS

2.
PARC ANIMALIER
RAPPEL HISTORIQUE

2. LE PARC ANIMALIER, RAPPEL HISTORIQUE

1873 construction d'un premier réservoir d'eau potable pour alimenter la Ville
le réservoir déborde lorsqu'il est plein, ce qui créer l'étang
ce premier réservoir, ainsi que le second (1937) sont situés sous la colline du parc

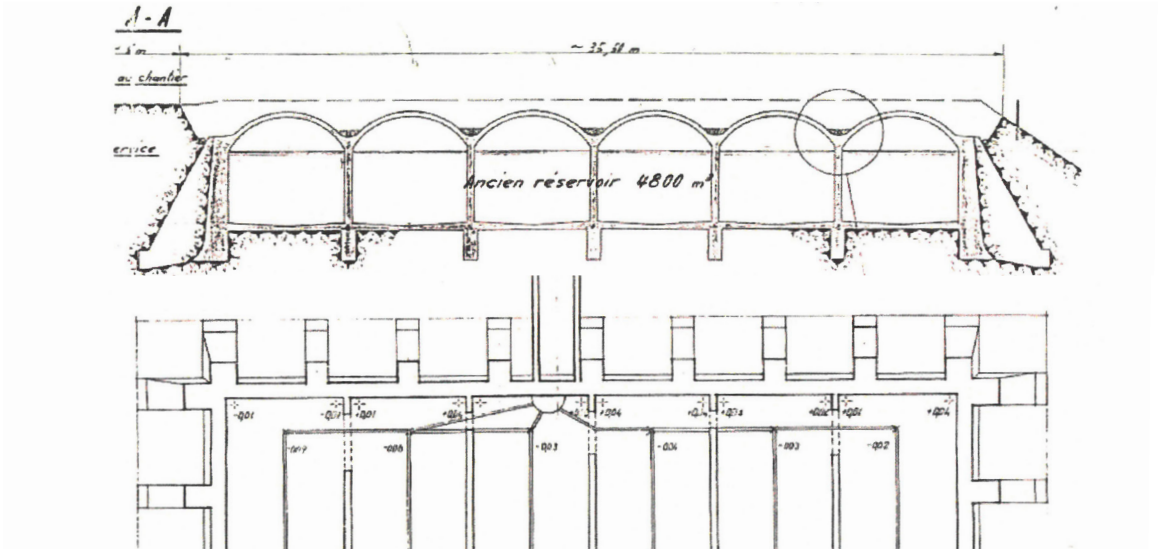

2. LE PARC ANIMALIER, RAPPEL HISTORIQUE

1875 sur une des premières photos du Bois de la Bâtie, on peut distinguer des cygnes ainsi que des cabanes pour les abriter

2. LE PARC ANIMALIER, RAPPEL HISTORIQUE

1889-1964 l'idée d'installer un parc animalier au Bois de la Bâtie est longuement discutée, en 1964 les biches du parc de l'Ariana sont transférées à la Bâtie

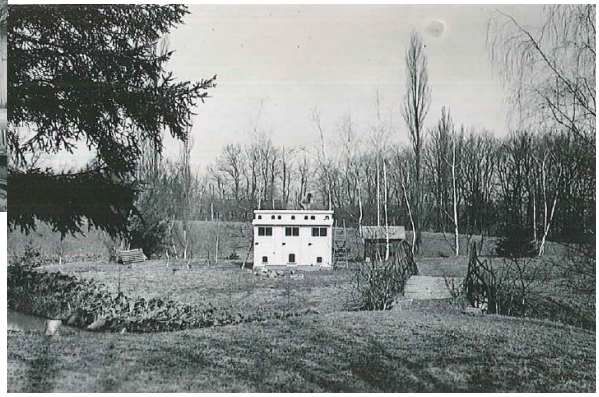

2. LE PARC ANIMALIER, RAPPEL HISTORIQUE

1963 dès 1963 et pendant une quinzaine d'années, un camping municipal voit le jour sur une partie du terrain de l'actuel parc animalier

2. LE PARC ANIMALIER, RAPPEL HISTORIQUE

1986 l'étude lancée en 1973 abouti à l'inauguration en 1986 du parc animalier sous sa forme actuelle

2. LE PARC ANIMALIER, RAPPEL HISTORIQUE

2008 dernier investissement en date, la création de nouvelles volières, destinées à abriter les volailles et oiseaux pour les confiner en cas de grippe aviaire

3.
PARC ANIMALIER
ÉTAT DES LIEUX

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

DES INFRASTRUCTURES VIEILLISSANTES

les locaux actuels répondent difficilement aux exigences croissantes (vestiaires homme/femme, local pour intervention vétérinaire, etc.)

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

DES GRILLAGES OMNIPRÉSENTS

une meilleure intégration des grillages est indispensable pour réduire leur impact visuel

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

HANGARS DE CONFINEMENT

les volières n'étant pas suffisantes il a fallut ajouter des serres pour confiner les oiseaux en urgence lors de la dernière épidémie de grippe aviaire

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

L'ÉTANG

la cascade qui alimente l'étang est réduite à un filet d'eau, le SEVE utilise de l'eau potable qui ne suffit pas à renouveler l'eau stagnante, une solution consisterait à installer un pompage dans le Rhône

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DANS LE DOMAINE DES PARCS ANIMALIERS

Ces dernières décennies, les parcs animaliers et les jardins zoologiques ont profondément modifié leurs pratiques.

Cette évolution est caractérisée par les éléments suivants:

- enclos plus grands, plus paysagers, le cadre devient aussi important que les animaux;
- mise en avant des programmes de réintroduction;
- conservation d'espèces anciennes;

Le parc animalier actuel travaille déjà avec ProspecieRara.

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

EXEMPLE - LA TRANSFORMATION DU ZOO DE LA GARENNE

Le zoo de La Garenne, situé sur les premiers contreforts du Jura entre Genève et Lausanne, a été complètement reconstruit entre 2010 et 2016. Il s'est doté d'un centre de soins et a mis sur pied des programmes de sauvegarde et de réintroduction.

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

EXEMPLE - PARC ANIMALIER À BERNE

Le parc du Dählhölzli a lui aussi évolué vers un parc plus naturel, dans lequel l'accent est mis sur la qualité paysagère des enclos. Son slogan: «d'avantage de place pour moins d'animaux», résume bien la nouvelle philosophie. En 2018, il figurait au premier rang des sites touristiques les plus visités de Suisse avec près de 3 mio de visiteurs par an.

3. ÉTAT DES LIEUX DU PARC ANIMALIER

EXEMPLE - PARC LANGE ERLEN À BÂLE

Depuis une quinzaine d'années, le parc Lange Erlen a été transformé par étapes pour devenir un lieu plus agréable à la fois pour les animaux qui y vivent mais aussi pour les visiteurs. Sélection des espèces à présenter, diversification de l'offre, une vision sur le long terme permet d'atteindre un ensemble très cohérent avec le temps.

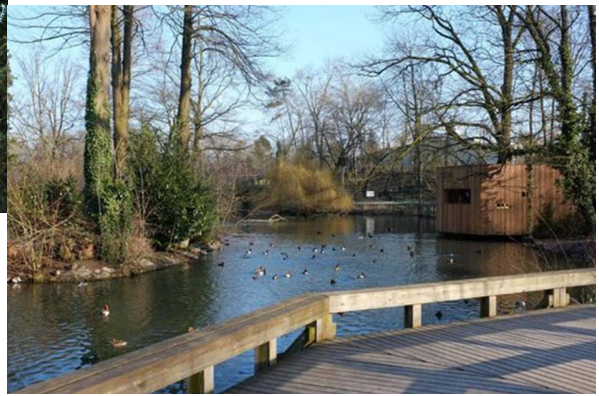

4.
PARC ANIMALIER
ORGANISATION DE L'ÉTUDE

4. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

OBJECTIFS

Le groupement de mandataires qui sera sélectionné devra prendre en compte les éléments suivants :

- proposer un concept global pour un parc animalier contemporain et répondant aux attentes du public;
- développer les activités pédagogiques;
- intégrer le parc animalier dans le parc forestier du Bois-de-la-Bâtie;
- mettre en valeur l'étang comme élément central du parc;
- étudier le potentiel de réaffectation des réservoirs enterrés sous la colline;
- mettre le parc rénové en relation avec le nouvel espace de loisirs.

4. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

CADRE

Les objectifs énumérés dans cette présentation serviront de base au cahier des charges pour la sélection des mandataires. Une équipe pluridisciplinaire composée au minimum des spécialistes suivants sera nécessaire pour mener à bien ce projet:

- Une/un architecte paysagiste pilote du groupement;
- une/un architecte pour la planification de la partie bâtiments;
- une/un ingénieur civil pour la partie technique des constructions et la gestion de l'eau;
- une/un expert animalier, vétérinaire.

4. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

UN CENTRE DE SOIN, UNE FERME URBAINE, UN CENTRE D'ÉDUCATION À LA NATURE, ...

Quel sera le visage de l'actuel parc animalier dans quelques années?

Quelques pistes:

- développer un centre de soin pour les animaux sauvages indigènes (petite faune);
- créer un sanctuaire pour les animaux blessés qui ne peuvent être réintroduits dans leurs milieux;
- développer les synergies existantes avec le WWF et d'autres associations;
- mettre en place des programmes de sensibilisation à l'environnement à destinations des écoles.

4. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

PR-1408 BUDGET

Relevés de terrain et prestations de géomètre	20'000
Mandat d'assistance à maître d'ouvrage	40'000
Procédure de sélection du groupement de mandataires	100'000
Etudes du projet SIA 4.31 avant-projet	80'000
Etudes du projet SIA 4.32 projet de l'ouvrage	185'000
Héliographie et impression	10'000
Divers et imprévus	24'653
Information et communication	4'600
Coût total des études HT	464'253
TOTAL DU CREDIT D'ETUDES DEMANDE TTC	**500'000**

4. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

PLANNING INTENTIONNEL DU PROJET

vote du crédit d'études	> juin 2021
procédure de sélection des mandataires	automne 2021
étude du projet	2022
demande d'autorisation de construire et crédit de réalisation	2023
début des travaux	2024
inauguration du nouveau parc animalier	2026

M. Pierre de Boccard, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (PLR). J'invite vraiment les habitants à aller voir le travail qui a été fait par le SEVE et les services de la Ville de Genève. Ils ont vraiment réhabilité ce bois de la Bâtie qui était assez lugubre quand on s'y baladait. C'est vraiment magnifique, avec cette nouvelle place de jeu qui va arriver, très grande… Il y a aussi un bâtiment pour la petite enfance et le primaire. Un autre bâtiment ancien a été rénové et sera repris par le World Wide Fund for Nature (WWF). Vous avez aussi une nouvelle buvette, la «Ferrazinette», comme on l'appelait qu'on ne savait pas où mettre et qui a été installée au milieu du parc. Allez profiter, boire un café dans cet espace! Et il y a aussi le parc animalier…

Nous avons visité cet espace avec la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il faudra vraiment faire quelque chose et investir là-dedans. C'est ce que vous demande cette proposition. Je laisserai M^me^ Baehler continuer si elle le veut.

M^me^ Léonore Baehler, rapporteuse (Ve). La commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie.

Le bois de la Bâtie est un des lieux emblématiques de Genève. Ce parc abrite une forêt unique avec une faune et une flore variées. Il a été aménagé avec des installations récréatives pour les habitants, dans le respect de la nature.

Aujourd'hui, ce parc présente plusieurs inconvénients. C'est ce que cette proposition PR-1408 propose d'étudier afin que ce parc redevienne conforme aux normes, notamment pour les locaux, les grillages ainsi que pour les serres qui sont devenues vétustes.

La commission a auditionné le conseiller administratif en charge des finances et de l'environnement ainsi que le SEVE. Ils nous ont expliqué que le réaménagement du parc animalier s'inscrivait dans la suite logique des projets de rénovation du bois de la Bâtie et qu'un certain renouvellement des animaux était nécessaire, avec plutôt une mise en valeur de la faune genevoise.

Par ailleurs, le parc pourrait être amené à continuer à collaborer en vue de la conservation des animaux rares avec Pro specie rara, la Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux, ainsi que de la réinsertion d'animaux en milieu naturel. On nous a expliqué que la faune présente actuellement dans le parc était déjà majoritairement locale et que les animaux sauvages seraient préservés lors des travaux. On nous a aussi indiqué que les infrastructures de ce périmètre étaient vétustes et que, pour créer un lien avec le reste des aménagements du bois de la Bâtie, des sols perméables seraient mis en place.

En outre, le réaménagement du parc animalier est nécessaire pour répondre aux besoins pédagogiques actuels. Nous avons d'ailleurs vu que les animaux, comme les bouquetins et les cerfs, nécessitaient une distanciation plus grande avec la population. Aussi, ils auront des barrières plus hautes et des espaces plus vastes.

L'étude réalisée devra également prendre en compte des critères comme l'agriculture de proximité, la conservation de la biodiversité ou la mise en valeur de la faune genevoise. Ce crédit d'étude de 500 000 francs veut proposer un concept global pour un parc animalier contemporain, des activités pédagogiques, la mise en valeur de l'étang, le respect de la biodiversité et offrir des prestations de qualité à toute la population. La proposition PR-1408 a donc été acceptée par la majorité de la commission.

Premier débat

M^me^ Olivia Bessat-Gardet (S). Au nom du Parti socialiste je voudrais indiquer notre position. Nous soutiendrons cette demande de crédit de 500 000 francs pour repenser ce parc animalier qui est vieillissant et pour faire en sorte qu'il s'intègre pleinement dans l'écrin magnifique qu'est devenu le bois de la Bâtie.

Il nous a été donné avec la commission de l'aménagement et de l'environnement – M. de Boccard l'a rappelé – de visiter les nouvelles installations, et il est vraiment essentiel de repenser le parc animalier, ne serait-ce que pour l'assortir à ce qu'est devenu le bois de la Bâtie mais aussi pour assurer le bien-être des animaux et des prestations de qualité à la population et aux visiteurs et visiteuses du parc. Nous soutiendrons cette demande de crédit.

M^me^ Nadine Béné (PLR). Comme on l'a déjà dit, le réaménagement du parc animalier s'inscrit dans la suite logique des projets de rénovation du bois de la Bâtie dont les travaux touchent à leur fin. Vous pourrez tous aller les découvrir, entre la place de jeu et tous les aménagements qui ont été faits… Le parc animalier sera ainsi mieux intégré dans le bois de la Bâtie avec un étang comme élément central.

Pour rappel, le parc animalier actuel n'avait initialement pas vocation d'accueillir des animaux. Le parc que nous connaissons a été inauguré il y a seulement trente-cinq ans, en 1986. A ce jour, de nombreuses infrastructures de ce parc animalier sont vétustes et nécessitent des travaux importants. De plus, il est également nécessaire d'adapter les animaux du parc aux espèces locales, afin de favoriser la faune genevoise, de leur offrir des enclos plus spacieux.

Le projet entend proposer un parc plus moderne, avec des activités pédagogiques en partenariat avec le WWF, afin d'offrir aux familles et aux élèves des écoles un lieu de visite et de découverte, pour leur plus grand bonheur. Le Parti libéral-radical votera favorablement cette proposition du Conseil administratif.

M^me^ Maryelle Budry (EàG). Comme la quasi-totalité des commissaires à l'aménagement et à l'environnement, Ensemble à gauche a accepté ce projet de réaménagement du parc animalier, qui donne beaucoup plus de confort, d'espace et de liberté aux animaux – ce que nous soutenons fortement – et qui sera aussi plus esthétique sans ces grillages vraiment vilains qui nous séparent des animaux. Il sera donc plus agréable pour les familles en visite. Je rappelle d'ailleurs que le projet de louer les souterrains du bois à des orchestres bruyants avait été abandonné pour le bien-être des animaux. C'est vraiment un lieu où on respecte les animaux, et je vous invite à voter favorablement cette proposition.

M^me^ Marie-Agnès Bertinat (UDC). Le bois de la Bâtie est un lieu important et cher à tous les Genevois. Il a su s'adapter au fur et à mesure des années aux changements et aux impératifs, par exemple avec la construction d'une nouvelle volière durant la grippe aviaire.

Pour la petite histoire, les animaux n'étaient initialement pas prévus à cet endroit. C'est en 1875, avec l'installation d'abris à la suite de l'arrivée des cygnes dans l'étang, que les premiers animaux s'y sont installés. Cet étang fut créé grâce à une citerne destinée initialement à alimenter la ville de Genève et qui débordait lorsqu'elle était trop pleine. D'autres animaux y ont été installés dès 1964. A noter que les animaux du bois de la Bâtie font actuellement partie de notre faune locale et que les animaux sauvages devront être déplacés dans des lieux plus appropriés.

De gros travaux sont en cours. Ils visent à sécuriser les cheminements, à aménager une zone de loisirs avec de nouveaux jeux et à créer un nouveau local technique. Le restaurant Le Chalet a été démonté et remplacé par une buvette saisonnière.

Aujourd'hui, le Conseil administratif nous soumet un crédit d'étude pour le réaménagement du parc animalier afin de proposer un parc plus moderne et de mieux intégrer le bois de la Bâtie avec l'étang comme élément central. Les pistes évoquées pour ce crédit sont de développer un centre de soins pour les animaux sauvages indigènes et la petite faune, de créer un sanctuaire pour les animaux blessés qui ne peuvent être réintroduits dans leur milieu, de développer les synergies existantes avec le WWF et d'autres associations et de mettre en place des programmes de sensibilisation à l'environnement à destination des écoles. Pour

toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre soutiendra ce crédit d'étude du parc animalier qui s'inscrit dans la suite logique des projets de revalorisation du bois de la Bâtie.

M^me^ Léonore Baehler (Ve). Pour nous, les Vertes et les Verts, il est bien sûr important que le réaménagement du parc animalier se fasse dans le plus grand respect de la faune, de la flore et des animaux présents sur le site. Nous nous réjouissons donc que cette étude prenne en compte les enjeux écologiques et environnementaux en adéquation avec l'Agenda 21 pour offrir à la population un projet de qualité. Pour toutes ces raisons, nous soutenons cette proposition.

M^me^ Anne Carron (PDC). Je serai brève et ne répéterai pas tout ce qui vient d'être dit. Le Parti démocrate-chrétien se joindra au concert de louanges sur ce projet et se réjouit qu'il puisse aller de l'avant, dans un premier temps via ce crédit d'étude que, bien sûr, nous voterons.

M. Daniel Sormanni (MCG). Quel concert de louanges! Il faut bien qu'on amène quelques critiques, quand même… Je jette un pavé dans la mare à canards, car moi je suis très inquiet du devenir de ce parc animalier. Je me souviens qu'ici dans ce Conseil municipal – à l'époque, c'était M. Barazzone qui était en charge de ça, il me semble – un nombre considérable d'animaux de ce parc avaient été euthanasiés au prétexte qu'ils étaient malades. Ce sont d'ailleurs des citoyens de cette ville qui s'étaient plaints! J'ai interpellé plusieurs fois le Conseil administratif là-dessus.

Moi, je suis inquiet du devenir de ce parc. Alors c'est un crédit d'étude; nous allons l'accepter. Mais nous serons très attentifs à ce qu'on va nous proposer, car je n'aimerais pas que ce parc animalier, qui a ravi les enfants jusqu'à ce jour, disparaisse. Qu'il y ait des rénovations à faire, j'en conviens, mais j'ai bien peur que les animaux ne disparaissent du bois de la Bâtie. D'ailleurs, les animaux sauvages vont être déplacés ailleurs, et je pense qu'ils ne reviendront pas. Ou bien ils se seront transformés en cendres… Moi, je suis inquiet par rapport à cette problématique et je voulais l'exprimer.

Et puis alors, on nous a parlé du fameux Chalet, qui a été remplacé par cette buvette provisoire… Je ne sais pas si vous y êtes allés, mais c'est moche comme tout!

Une voix. Non!

M. Daniel Sormanni. Ce n'est vraiment pas engageant pour les citoyens. Plus moche, tu meurs! Voilà, je suis inquiet et je tenais à l'exprimer. Nous serons très attentifs au projet qui sera proposé après ce crédit d'étude. Là au moins, il y a un crédit d'étude… On verra ensuite le projet. Le cas échéant, s'il ne nous satisfait pas, nous pourrons probablement l'amender, le modifier, voire le refuser. Ce n'est pas le cas de la précédente proposition *(ndlr: la proposition PR-1464)* où on a voté la tête dans un sac des aménagements dont on ne sait même pas ce qu'on va en faire.

J'aimerais rendre attentifs le Conseil administratif et le conseiller administratif, M. Gomez, puisque c'est lui qui est en charge, au fait de prendre soin des animaux, dans le bon sens du terme puisqu'ils ont une fonction pédagogique. Cela étant, même si on veut plutôt avoir des espèces locales, je pense qu'une certaine diversité reste nécessaire et vous engage en tout cas à aller dans ce sens et à veiller à la bonne santé de ces animaux afin que ceux qui doivent être déplacés reviennent une fois la rénovation terminée. Pour moi, c'est quelque chose d'extrêmement important. Merci! J'ai dit.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux. Effectivement, vous êtes attachés, comme la population d'une façon générale, au bois de la Bâtie. Un certain nombre de rénovations ont eu lieu. Je vous invite du reste le 21 juin – ça doit être encore confirmé – pour l'inauguration de la place de jeu et des travaux qui ont été faits. Il reste encore cette étape du réaménagement du parc animalier pour laquelle nous vous soumettons aujourd'hui ce crédit d'étude.

Il s'agit de rénover et de modifier, et non pas d'une nouvelle construction et, j'y tiens évidemment, une attention toute particulière sera donnée à la structure existante mais tout en étant aussi respectueuse de son environnement, des animaux qui y sont. Déjà aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, la plupart de ceux qui sont dans ce parc animalier ne sont pas des animaux exotiques. Nous allons nous interroger avec les associations sur la question de savoir si certaines espèces doivent rester ou non dans ce parc animalier, par exemple les sangliers. Dans un parc, ils tournent un peu en rond… Il y a donc un respect à donner ici aux animaux dont je répète que le 90% sont déjà des animaux de rente: des vaches, des moutons, des chèvres, des cochons, qui sont également très appréciés des familles et des enfants.

C'est un parc dont la construction date de plus de trente-cinq ans, qui ne répond plus à certaines normes. Aujourd'hui, nous devons évidemment le rénover. Nous le ferons encore une fois en mettant en place des concepts participatifs et pédagogiques, avec des thématiques telles que l'agriculture de proximité, la conservation de la biodiversité locale et la mise en valeur de la faune genevoise, ce qui, j'en suis sûr, vous parle.

J'ai entendu qu'un certain nombre de craintes avaient été exprimées à un moment donné sur le fait que certains animaux seraient peut-être déplacés, autant que possible temporairement, voire euthanasiés. Il n'en est évidemment pas question. Avec ce crédit d'étude, nous n'en sommes qu'aux prémices de ce que nous voulons faire au bois de la Bâtie. Nous serons, j'insiste là-dessus, respectueux des animaux qui sont sur place.

Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à un certain nombre d'entre eux qui aujourd'hui sont âgés. Il me tenait particulièrement à cœur de parler de Galipette, qui n'est pas le président d'une république lointaine mais qui était la plus vieille vache de Suisse. Elle a malheureusement succombé il y a quelques mois après vingt-trois ans de vie, ce qui est un véritable record. Ça prouve aussi le bon traitement qui est fourni par les collaborateurs et collaboratrices du SEVE que je tiens à remercier ici pour leur engagement, pour le travail qu'ils font dans ce parc.

Je me réjouis donc de revenir auprès de vous une fois que cette étude aura été formalisée pour rediscuter de ce nouveau parc que nous aurons, je l'espère, dans un futur pas trop lointain. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie encore pour l'accueil que vous avez fait à cette proposition.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (75 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève, sur la parcelle privée de la Ville de Genève N° 1521.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si le crédit d'étude est suivi d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, le crédit d'étude sera amorti en une annuité.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit. Nous nous retrouverons ici à 20 h 40.

Séance levée à 19 h 40.

SOMMAIRE

1. Exhortation 162

2. Communications du Conseil administratif 162

3. Communications du bureau du Conseil municipal 162

4. Fixation des jours et des heures des séances (D-8). 162

5. Questions orales 163

6. Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2021 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1819, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1114 m^2, sise chemin du Pré-Cartelier 11, par M^{me} Mary-Lou Berthe Erne à la société VF Valorisations Foncières SA représentée par M. Nicolas Rohner, pour le prix de 2 000 000 de francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1464). Troisième débat. 180

7. Projet de délibération du 8 juin 2021 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Gazi Sahin, Fabienne Beaud, Pierre de Boccard et Pierre Scherb: «Indemnité mensuelle liée aux frais de connexion internet» (PRD-291). Premier débat 187

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 février 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 9 366 000 francs destiné à la rénovation du réseau d'assainissement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 2 014 000 francs et la récupération de la TVA de 484 200 francs, soit 6 867 800 francs net (PR-1397 A/B). Troisième débat. 189

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève (PR-1408 A) 201

10. Propositions des conseillers municipaux 258

11. Interpellations 258

12. Questions écrites 258

La mémorialiste:
Daphné Vaucher